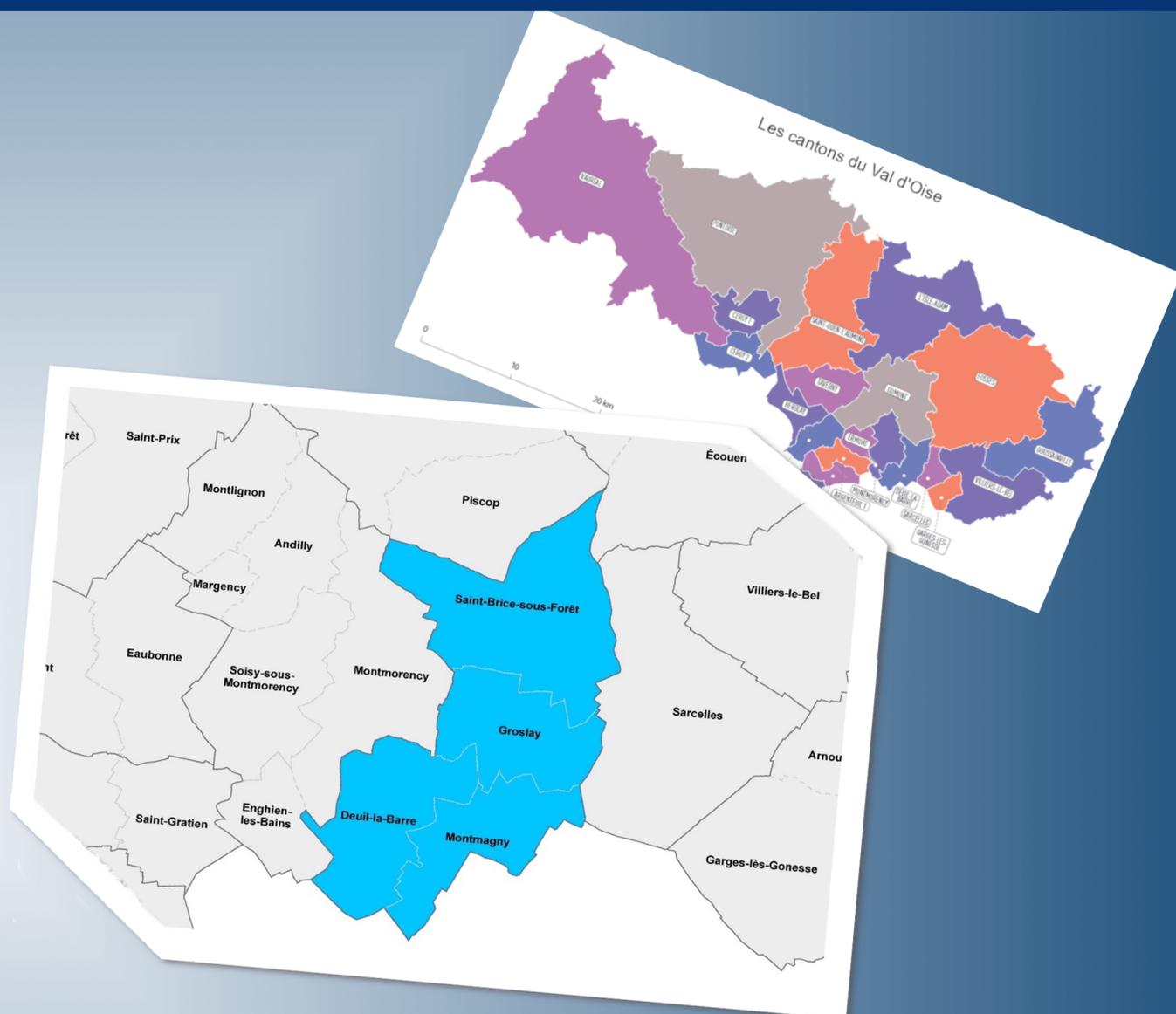


Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens

DOSSIER CANTONAL DE DEUIL-LA-BARRE



Année 2020

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1 - PRESENTATION DU CANTON..... | 3 |
| 2 - SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX SUR LE CANTON | 4 |
| 3 - LOGEMENT..... | 12 |
| 4 - ENVIRONNEMENT | 13 |
| 5 - INFRASTRUCTURES | 16 |
| 6 - TRANSPORTS | 19 |
| 7 - EDUCATION..... | 31 |
| 8 - CULTURE – LOISIRS | 34 |
| 9 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE..... | 39 |
| 10 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | 41 |
| 11 - JEUNESSE / PREVENTION SECURITE | 42 |
| 12 - SPORTS | 44 |
| 13 - PATRIMOINE DEPARTEMENTAL..... | 45 |
| 14 - AIDE AUX COMMUNES..... | 46 |
| LISTE DES ANNEXES | 49 |



1 - PRESENTATION DU CANTON

Conseillers départementaux

Madame Muriel SCOLAN
Monsieur Philippe SUEUR

Composition du canton

Communes de : Deuil-la-Barre, Groslay, Montmagny et Saint-Brice-sous-Forêt.

Intercommunalité

CA Plaine Vallée

Superficie - population totale - densité

15,6 km²
60 819 habitants (DGF 2020)
3 898 hab/km²

ELEMENTS MARQUANTS :

- **Personnes âgées :**

L'EHPAD « les jardins d'Eleusis », situé aujourd'hui à Ezanville, sera délocalisé dans un établissement entièrement neuf sur la commune de St Brice sous forêt en décembre 2021.

- **Transports :**

En 2020, par délibération n°6-06 du 29 mai 2020, le Département du Val d'Oise a acté la prise en charge intégrale de la hausse du tarif régional de la carte CSB et la redistribution aux familles valdoisiennes des économies générées par la nouvelle tarification régionale à 24 € de la carte Imagine R et Scol R pour les moins de 11 ans.

- **Aménagement du territoire : ZAC des Monts du Val d'Oise à Groslay**

L'aménagement se poursuit avec la seconde tranche de l'Acti-parc et un projet porté par SPIRIT. Un projet de village des marques a été abandonné en cours d'année. Le site est dans l'attente d'un nouveau projet.

- **Culture :**

Des ateliers archéologiques ont eu lieu au collège l'Ardillière de Nézant à Saint Brice sous Forêt auprès de 150 élèves (6 classes) dans le cadre d'un projet Art & culture sur l'archéologie.

En raison de la COVID 19, le Département a voté un fonds de soutien exceptionnel d'un montant de 31 000 € en faveur des salles de cinéma privées ou associatives qui ont subi une baisse importante de leurs recettes d'exploitation.

- **Subventions accordées en 2020 dans le cadre du Guide des Aides : 357 483,00 €**



2 - SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX SUR LE CANTON

Cf. **Annexe 1** : carte des sites déconcentrés, collèges, établissements culturels et établissements à caractère social.

Le canton est couvert par les Territoires d'intervention sociale de :

- Montmorency ;
- Beaumont sur Oise pour la commune de Saint Leu la Forêt

2.1 Social

Organisation du Territoire d'Intervention Sociale et Médico-sociale – TISMS :

L'organisation des Territoires repose sur 2 sites :

- TISMS de Montmorency : 1 antenne ;
- TISMS de Beaumont sur Oise : 1 antenne (deux travailleurs sociaux localisés à la maison de l'enfance de Saint Brice sous Forêt).

L'équipe SSD se compose de 19 agents.

Indicateurs d'activité :

| Communes | Bénéficiaires du RSA | | Taux d'évolution 2015/2020 |
|---------------------|----------------------|------|-------------------------------|
| | Sept 2015 | 2020 | |
| Deuil la Barre | 433 | 503 | 16,17% |
| Groslay | 215 | 248 | 15,35% |
| Montmagny | 490 | 560 | 14,29% |
| St Brice sous Foret | 274 | 342 | 24,82% |

Nombre d'allocataire du RSA (septembre 2020) : 1 653 (soit 4,32 % des 38 302 allocataires du département) soit une évolution de + 11,24 % par rapport à N-1 pour le canton et + 13,94 % pour le département.

La particularité de ce territoire est la disparité des caractéristiques socio-démographiques des 9 communes qui le composent. L'envergure des services d'action sociale des différentes communes, tout comme le tissu partenarial sont également disparates. Si le territoire de Montmorency reste celui où les revenus fiscaux sont les plus importants du département, certaines communes présentent une précarité économique et sociale très visible. Les communes de Montmagny, Saint Gratien et Soisy sous Montmorency ont des quartiers qui bénéficient de subvention de la Politique de la Ville, et la commune de Deuil la Barre est sortie du dispositif en 2015 et est désormais en "veille".

Les bénéficiaires du RSA ont augmenté de 30 % depuis 2014 sur l'ensemble du territoire et marquent ainsi une précarité qui s'installe, sans compter les impacts de la crise sanitaire en cours. Les procédures d'assignation dans le cadre des expulsions locatives sont aussi en augmentation.

2.2 Enfance-Santé-Famille

Organisation territoriale des services de Protection maternelle et infantile (PMI) et de l'Aide social à l'enfance (ASE) :

2 Territoires d'Intervention Sociale et Médico-Sociale (TISMS) sont concernés par le périmètre du canton de Deuil-la-Barre.

L'encadrement PMI et l'équipe ASE y sont installés.

Deuil la Barre, Groslay et Montmagny appartiennent au **TISMS de Montmorency** (qui couvre également les communes de Margency, Andilly, Enghien-les-bains, Montmorency, St. Gratien et Soisy-sous-Montmorency). Les locaux sont situés 5 place Mendès France à Montmorency.

Saint-Brice-sous-Forêt appartient au **TISMS de Beaumont-sur-Oise** (qui couvre au total 52 communes). Les locaux sont situés à la Maison du Département - 5 / 7 rue Léon Gaudin à Beaumont-sur-Oise.

Des équipes pluridisciplinaires de PMI et de l'ASE interviennent sur l'ensemble des territoires.

2.2.1 Aide sociale à l'enfance

Le service de l'aide sociale à l'enfance (ASE) :

- Assure le traitement des situations d'enfance en danger ;
- Met en œuvre des mesures de prévention ou de protection sur décisions administratives ou judiciaires ;
- Instruit et attribue des prestations de l'ASE : aides financières, prestations en nature, soutien aux futures et aux jeunes mères, etc...

En complément des équipes territorialisées (8 agents pour Montmorency et 11 pour Beaumont), le service de l'ASE comprend également :

- une cellule départementale de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes,
- une cellule "mineurs non accompagnés" (MNA) en charge :
 - du pré-accueil des primo-arrivants qui se présentent spontanément,
 - de l'évaluation des situations qui ont fait l'objet d'une mise à l'abri lors du pré-accueil.

Indicateurs d'activité :

| Nombre d'informations préoccupantes | 2019 | 2020 |
|-------------------------------------|-------------|-------------|
| DEUIL LA BARRE | 87 | 59 |
| GROSLAY | 20 | 17 |
| MONTMAGNY | 47 | 35 |
| ST BRICE SOUS FORET | 30 | 27 |
| Total | 184 | 138 |
| Total départemental | 4595 | 3864 |

| Canton | Années de référence | Nbres de mineurs et jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure de protection | | | | | |
|-------------------|---------------------|---|----------|------------------------------|----------|----------------------|----------|
| | | Exercée à domicile | Dont MNA | Dans le cadre d'un placement | Dont MNA | En famille d'accueil | Dont MNA |
| Deuil la barre | 2019 | 219 | 4 | 108 | 35 | 0 | 0 |
| | 2018 | 117 | 6 | 41 | 2 | 15 | 1 |
| TOTAL DEPT | 2019 | 336 | 10 | 149 | 37 | 255 | 2 |
| | 2018 | 2463 | 49 | 2468 | 757 | 648 | 42 |

(Indicateurs 2020 non disponibles)

Aides financières attribuées aux familles du canton par le Conseil départemental au titre de l'aide sociale à l'enfance :

Total aides financières accordées au 31/12/2019 (2020 non disponible) : 95 aides pour un montant de 17 744 €. (Sur un total départemental de 2764 demandes, soit 582 678 €).

Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) :

Aucun ESSMS de compétence départementale pour l'enfance n'est implanté dans le canton.

2.2.2 La Protection Maternelle et Infantile (PMI) et planification d'éducation familiale – modes d'accueil de la petite enfance

Les équipes de PMI et de planification et d'éducation familiale assurent une mission de sensibilisation, de prévention et de suivi des femmes enceintes, des parents et des enfants de 0 à 6 ans.

Le service de PMI est également chargé d'émettre des avis relatifs à la création ou la transformation d'un établissement ou d'un service d'accueil des enfants de moins de 6 ans, d'agréer et de former les assistantes maternelles.

Les professionnels assurent les activités au travers des centres en gestion départementale :

- 1 Centre avec une activité de Protection Infantile :

Deuil la Barre - en gestion départementale - dont l'équipe se compose de 5 agents. Le médecin vacataire a cessé son activité depuis le 1^{er} confinement.

- 2 Centres avec une activité regroupée de Protection Maternelle et Infantile et de planification familiale :
 - Montmagny : en gestion départementale dont l'équipe se compose de 7 agents.
 - Saint-Brice-sous-Forêt : en gestion départementale - dont l'équipe se compose de 9 agents.

(Le nombre d'agents n'est pas le reflet des équivalents temps plein réels sur les centres car certains professionnels sont contractuels, vacataires ou peuvent travailler sur plusieurs centres).

Indicateurs d'activité 2018 sur le canton (2019 et 2020 non disponibles) :

Protection infantile :

- Nombre de séances : 409
- Nombre d'actes : 2571
- Enfants vus en consultation : 560
- Enfants vus en permanence : 554

Protection maternelle :

- Nombre de séances : 81
- Nombre d'actes : 138
- Nombre de femmes vues en consultation : 54
- Nombre de femmes vues en entretien : 15

Planification familiale :

- Nombre de séances : 28
- Nombre d'actes : 33
- Nombre de personnes vues en consultation : 23
- Nombre de personnes vues en entretien : 5

Modes d'accueil de la petite enfance - Données 2019 :

(Chiffres consolidés pour 2020 non disponibles) :

- Nombre de places en crèche 2019 : 327 (identique en 2018)
- Nombre d'assistantes maternelles 2019 : 386 (338 en 2018)
- Ratios : nombre de places / 100 enfants < 3 ans 2019 : 48,7 (44 en 2018)

| Communes | Enfants moins de 3 ans | Nombre AM * | Capacité d'accueil AM | Nombre EAJE ** | Nombre de places d'accueil EAJE | Total nombre places d'accueil | Ratio global |
|------------------------|------------------------|-------------|-----------------------|----------------|---------------------------------|-------------------------------|--------------|
| Deuil-la-Barre | 1117 | 150 | 479 | 5 | 100 | 579 | 51,8 |
| Groslay | 383 | 49 | 144 | 2 | 32 | 176 | 46 |
| Montmagny | 797 | 90 | 288 | 4 | 90 | 378 | 47,4 |
| Saint-Brice-sous-Forêt | 802 | 97 | 272 | 4 | 105 | 377 | 47 |

*AM : Assistante maternelle

** EAJE : établissements d'accueil de jeunes enfants

Problématiques du secteur au niveau de la PMI :

Deuil-la-Barre :

- Travail satisfaisant avec la maison de la petite enfance, participation au point conseil petite enfance (PCPE), moins actif avec le relai d'assistantes maternelles (RAM). Un travail partenarial avec le RAM a été réamorcé début 2020 ;
- Ouverture d'une ludothèque, d'un lieu d'accueil parents enfants et prochainement d'un point santé ;
- 2 maisons d'assistantes maternelles (MAM) ;
- Le travail de partenariat se développe ;
- Offre d'accueil des assistantes maternelles supérieure à la demande ;
- Signalétique insuffisante (les pompiers n'ont pas trouvé le lieu) ;
- Programme immobilier en développement +++.

Groslay :

- Suppression de la consultation de puériculture faute de local adapté ;
- Pas de RAM ;
- Pas de crèche collective et fermeture de la crèche familiale ;
- 3 MAM ;
- Offre d'accueil des assistantes maternelles inférieure à la demande.

Montmagny :

- Locaux: rafraichissement des peintures en août 2019 ;
- Travail de partenariat amorcé à poursuivre ;
- Offre d'accueil des assistantes maternelles supérieure à la demande ;
- Environnement peu sécurisé (intrusion récente) qui nécessiterait l'installation d'un interphone. À prévoir en 2021 ;
- Parking compliqué pour les agents et les usagers ;
- Signalétique à améliorer.

Saint Brice :

- Depuis une intrusion, questionnement sur l'accès double PMI/mairie avec une réflexion à avoir sur l'ouverture des portes d'entrée ; peut-être qu'une réflexion sur la sécurisation de ce site serait intéressante.

2.2.3 Santé Publique

Sont rattachés au service des actions de santé de la DESF : **3 Centres Départementaux de Dépistage et de Soins (CDDS)** : Argenteuil, Cergy et Garges-Lès-Gonesse, chacun correspondant à un territoire d'intervention privilégié.

Ils assurent des missions de santé publique, notamment :

- Le dépistage du VIH, des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et des hépatites B et C, et le traitement des IST grâce à leur habilitation en tant que Centres Gratuits d'information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) ;
- La lutte contre la tuberculose : le dépistage et la prise en charge (diagnostic et traitement) des patients atteints de tuberculose (infection latente ou maladie déclarée) grâce à leur statut de Centre de Lutte anti-tuberculose (CLAT) ;
- La vaccination tous publics à partir de l'âge de 6 ans pour les vaccins figurant au calendrier vaccinal (grâce à leur statut de centre de vaccination).

Les 3 CDDS ont également en charge le parcours santé des bénéficiaires du RSA (dispositif départemental) sur orientation des travailleurs sociaux des CCAS et des Missions insertions.

Un pôle des actions Hors les Murs (HLM) rattaché au service des Actions de Santé de la DESF a été créé en septembre 2020. Il a pour mission le renforcement de la stratégie départementale de santé publique à travers la mise en œuvre d'actions de proximité auprès des publics prioritaires valdoisiers. L'équipe du pôle Hors les murs pilote des actions collectives de dépistage dans le champ des maladies infectieuses (tuberculose, infections sexuellement transmissibles) et de prévention en lien avec les CDDS et d'autres partenaires institutionnels ou associatifs.

Le pôle hors les murs encadre également la cellule éducation pour la santé. Ses missions sont la promotion de l'éducation pour la santé auprès des publics vulnérables à travers l'animation d'actions sur des thématiques variées (vie affective et sexuelle, nutrition, tuberculose, prévention des addictions, prévention des IST, hygiène...) et le soutien méthodologique à la construction de projets en santé auprès des professionnels du secteur médico-social.

Enfin le Département a souhaité s'engager aux côtés des collectivités dans la lutte contre la désertification médicale. C'est dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement à destination des communes pour créer ou réhabiliter des établissements de santé que le service des actions de santé instruit les demandes de subvention.

Le CDDS rattaché au canton est situé au 11-13 rue Jean Lurçat à Argenteuil.

L'équipe de professionnels est pluridisciplinaire et se compose d'agents à temps plein et de médecins (dermatologue-vénérologue, santé publique, pneumologue et vaccinateur) et de psychologues qui assurent des consultations.

Au CDDS d'Argenteuil : 7 agents temps plein, 5 médecins et 3 psychologues en ETP consultation.

Indicateurs d'activité du CDDS d'Argenteuil (Données au 30 novembre 2020, année 2020) :

- 253 personnes sont venues en consultation de dépistage IST-VIH pour un total de 443 consultations ;
- 201 dépistages du VIH ont été effectués dont 1 était positif ;
- 150 dépistages de l'hépatite B ont été réalisés, dont 1 était positif ;
- 1129 consultations ont été assurées dans le cadre de la lutte contre la tuberculose ;
- 35 patients ont été pris en charge et suivis (17 tuberculoses maladies et 18 Infections à Tuberculose Latente) ;
- 507 personnes ont été vaccinées dont 353 vaccinations BCG ;
- 34 personnes ont été orientées dans le cadre du parcours santé, ont eu lieu :
- 234 entretiens infirmiers,
- 319 entretiens psychologiques.

Baisse significative dans toutes les activités en raison du SRAS covid-19 (SRAS-COV-2 pour Syndrome Aigu Respiratoire Sévère). Le centre et les activités suivantes sont restés ouverts :

- CeGIDD : consultations téléphoniques et physiques ;
- Suivi des bénéficiaires de RSA par lien téléphonique ;
- Tuberculose : consultations physiques.

L'effet mesures barrières pourrait être une explication à la baisse des contaminations de la tuberculose.

Problématiques du secteur au niveau de la santé :

- Population précaire avec des difficultés d'accès aux soins ;
- Difficultés de suivi des Mineurs Non Accompagnés (MNA) en particulier lorsqu'ils changent de départements ;
- Public qui intègre le parcours santé de tous âges avec notamment des problèmes de logement, qui nuisent à un suivi de santé régulier et de reconnaissance de handicap ;
- Difficultés liées à la langue : personnes qui parlent très peu l'anglais à sollicitation d'ISM (interprétation, traduction) : interprétariat par téléphone ;
- Concernant la tuberculose : on observe une défiance et des difficultés sont rencontrées au moment de l'enquête pour identifier les sujets contacts ;
- Cette année, une difficulté supplémentaire s'est ajoutée en raison du contexte sanitaire, pour les prophylaxies collectives et devant l'impossibilité de d'organiser une réunion d'information, les sujets contacts (ou leurs parents lorsqu'il s'agit de mineurs) a été très chronophage ;
- Une autre difficulté rencontrée a été l'incrédulité de quelques personnes devant le courrier reçu les informant qu'ils ont été ou que leurs enfants ont été en contact avec une personne tuberculeuse lors du premier confinement ;
- Moins de personnes pour la consultation CeGIDD en raison du départ d'un médecin qui assurait deux séances par semaine, la demande est pourtant là mais on ne peut l'honorer complètement ;
- Appels de personnes souhaitant des conseils suite à des prises de risque sans faire l'objet systématique d'une consultation.

2.3 Personnes âgées

Indicateurs d'activité :

- 327 bénéficiaires de l'APA à domicile au 31/12/2020 (représentant 4,06 % de l'ensemble des bénéficiaires du Val d'Oise), soit une évolution de +2,19 % par rapport à l'année précédente ;
- 158 bénéficiaires de l'APA en établissement au 31/12/2020 (représentant 5,36 % de l'ensemble des bénéficiaires du Val d'Oise), soit une évolution de -12,22 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit des personnes âgées domiciliées dans le canton avant leur entrée en établissement qui peut être dans le Val d'Oise ou hors Val d'Oise ;
- 281 abonnés téléassistance au 31/12/2020, (représentant 4,04 % de l'ensemble des abonnés du Val d'Oise), soit une évolution de -4,42 % par rapport à l'année précédente.

Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) :

- Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ;
- Résidence Autonomie.

| Communes | Nom de l'établissement | Adresse | Nombre de lits et de places |
|----------------------------|---|-------------------------------|------------------------------------|
| MONTMAGNY | EHPAD « Le Patio » GROUPE MIEUX VIVRE | 79 rue Jules Ferry | 86 |
| MONTMAGNY | Résidence Autonomie « Les Pivoines » ARPAVIE | 1 place Saint Thérèse | 65 |
| DEUIL-LA-BARRE | Résidence Autonomie « La Sablonnière » ARPAVIE | 25 avenue Mathieu Chazotte | 72 |
| DEUIL-LA-BARRE | Résidence Autonomie « Victor Collet » ARPAVIE | 38-40 rue du Moutier | 81 |
| SAINT-BRICE- SOUS-FORET | Résidence Autonomie « Charles de Foucault » ASS DE GESTION DES FOYERS | 28 rue de Paris | 55 |

Informations complémentaires :

- Communes signataires de la Charte du Bien Vieillir : Deuil-La Barre et Montmagny.
- Pour 2020, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) a versé 1 807 385 € pour le développement d'actions de prévention de la perte d'autonomie sur le Val d'Oise. Les thématiques les plus investies ont été les actions en faveur du lien social et intergénérationnel (ateliers numériques, ateliers théâtre, appels et visites de convivialité), les actions en faveur du bien-être (activités de sport physique adapté, ateliers sur la nutrition, le sommeil...), les actions d'aide au maintien au domicile (conférences et ateliers sur l'adaptation du logement, financement d'aides techniques et d'ergothérapeutes). La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie finance des associations qui travaillent sur l'ensemble du territoire, et aussi des communes et CCAS. En 2020, Deuil-La Barre a reçu un soutien de la CFPPA (23 900 €).

L'EHPAD « les jardins d'Eleusis », situé aujourd'hui à Ezanville, sera délocalisé dans un établissement entièrement neuf sur la commune de St Brice sous forêt en décembre 2021.

2.4 Handicap

Indicateurs d'activité :

Nombre de bénéficiaires d'un droit ouvert d'Allocation aux Adultes Handicapés au 31/12/2020 : 857 (6,1% en moyenne départementale) soit une évolution de 4,4 % entre 2019 et 2020.

| Communes | Nombre de bénéficiaires d'un droit ouvert d'AAH à la MDPH au 31/12/2020 |
|---------------------|--|
| DEUIL LA BARRE | 293 |
| GROLAY | 103 |
| MONTMAGNY | 270 |
| ST BRICE SOUS FORET | 191 |

Nombre de bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap ayant reçu au moins un versement en 2020 : 132 (4,4 % en moyenne départementale) soit une évolution de 3,8 % entre 2019 et 2020.

| Communes | Nombre de bénéficiaires ayant reçu un versement PCH en 2020 |
|---------------------|--|
| DEUIL LA BARRE | 48 |
| GROLAY | 17 |
| MONTMAGNY | 34 |
| ST BRICE SOUS FORET | 38 |

Nombre de bénéficiaires de l'aide social à l'hébergement au 31/12/2020 : 94 (4,8% en moyenne départementale) soit une évolution de 2,2 % entre 2019 et 2020.

| Communes | Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement au 31/12/2020 |
|---------------------|--|
| DEUIL LA BARRE | 30 |
| GROLAY | 9 |
| MONTMAGNY | 29 |
| ST BRICE SOUS FORET | 26 |

Etablissements et services sociaux et médico-sociaux :

- Foyer de Vie (FV) ;
- Foyer d'hébergement (FH) ;
- Foyer d'Hébergement Eclaté (FHE) ;
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ;
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) ;
- Hébergement simple (HS) correspond à la prise en charge de travailleurs, le soir et la nuit en semaine ainsi que le week-end ;
- Hébergement complet (HC) correspond à la prise en charge 24h/24 et 7j/7 de personnes qui ne peuvent pas travailler ;
- Accueil de Jour (AJ).

| Communes | Nom de l'établissement | Nombre de places | | | | | |
|----------------|--------------------------------|------------------|-----------|----|------|-----------|------------|
| | | HS | HC | AJ | SAVS | SAMSAH | Total |
| DEUIL LA BARRE | FH + FV Casimir Caron - LADAPT | 21 | 18 | | | | 39 |
| DEUIL LA BARRE | FHE - LADAPT (*) | 58 | | | | | 58 |
| GROLAY | SAMSAH Horizon 95 - L'ESPOIR | | | | | 60 | |
| TOTAL | | 79 | 18 | | | 60 | 157 |

(*) dont 20 places sont installées sur Sannois.



3 - LOGEMENT

Le nombre de logements sur le canton était de 25 028 en 2017 soit une évolution sur ces 5 dernières années de + 5 %.

| Communes | Nombre de logements 2017 | Taux d'évolution 2012-2017 | Propriétaires | Locataires HLM | Locataires parc privé |
|------------------------|--------------------------|----------------------------|---------------|----------------|-----------------------|
| Deuil-la-Barre | 10 353 | 4% | 60% | 16% | 24% |
| Groslay | 3 432 | 4% | 68% | 9% | 23% |
| Montmagny | 5 460 | 4% | 55% | 20% | 25% |
| Saint-Brice-sous-Forêt | 5 782 | 8% | 62% | 20% | 18% |

Source : Insee, recensement de la population (date de référence statistique le 1er janvier 2017)

Taux de logements sociaux au 01/01/2019 (loi Solidarité et Renouvellement Urbain - SRU) :

- Deuil-la-Barre : 17,1%, 380 logements réalisés en 2017-2019
- Groslay : exemptée d'obligation au titre du Plan d'exposition au bruit de Roissy
- Montmagny : > à 25 %, conforme à la loi SRU
- St-Brice-sous-Forêt : 20,6%, 102 logements réalisés en 2017-2019

Aucune opération de logements n'a été financée par le Département en 2020.

Activité du Fonds de Solidarité Logement :

| COMMUNES 2019 | FSL Accès au logement ARG | | FSL Maintien dans les lieux et Energie AFIL | | FSL Energie DENER | | ARG / AFIL / DENER | |
|------------------------------|---------------------------|-----------------|---|-----------------|--------------------|-----------------|---------------------|-----------------|
| | MONTANT ACCORDÉ | AIDES ACCORDÉES | MONTANT ACCORDÉ | AIDES ACCORDÉES | MONTANT ACCORDÉ | AIDES ACCORDÉES | MONTANT ACCORDÉ | AIDES ACCORDÉES |
| DEUIL LA BARRE | 13 053,10 € | 19 | 25 165,99 € | 14 | 25 576,96 € | 89 | 63 796,05 € | 122 |
| GROSLAY | 5 568,23 € | 7 | 5 808,61 € | 3 | 4 641,17 € | 16 | 16 018,01 € | 26 |
| MONTMAGNY | 10 362,03 € | 16 | 35 421,80 € | 12 | 17 687,57 € | 63 | 63 471,40 € | 91 |
| SAINT BRICE SOUS FORET | 7 551,19 € | 11 | 0,00 € | 0 | 4 290,05 € | 16 | 11 841,24 € | 27 |
| CANTON DEUIL LA BARRE | 36 534,55 € | 53 | 66 396,40 € | 29 | 52 195,75 € | 184 | 155 126,70 € | 266 |

266 aides ont été accordées par le Conseil départemental pour un montant global de **155.126,70 €**.



4 - ENVIRONNEMENT

4.1 Les ENS (Espaces Naturels Sensibles)

Le canton mentionné en objet est concerné par les E.N.S. départementaux suivants :

⇒ ENS régional de la Butte Pinson (Montmagny, Groslay) porté par l'Agence des espaces verts.

Le canton est également concerné par la forêt domaniale de Montmorency

Cf. Annexe 5 : Cartographie des forêts et des ENS.

4.2 La gestion des déchets ménagers

| Communes | Collecte DM | Traitement DM | Lieux de traitement | | Capacité |
|---|-------------------|-------------------|------------------------------|---|--|
| Deuil-la-Barre, Groslay, Montmagny | Syndicat EMERAUDE | Syndicat EMERAUDE | Ordures ménagères | UIOM d'Argenteuil, | 206000 t/an |
| | | | Tri collective sélective | Paprec – Blanc-Mesnil et SUEZ - Gennevilliers | |
| | | | Traitement des déchets verts | Val'Horizon Montlignon | |
| | | | Déchetterie | Plessis-Bouchard | |
| Saint-Brice-sous-Forêt | SIGIDURS | SIGIDURS | Ordures ménagères | UIOM de Sarcelles | 170 000 tonnes/an |
| | | | Tri collective sélective | Centre de tri de Sarcelles | 15 000 tonnes/an |
| | | | Traitement des déchets verts | Unité de compostage VALDEVE à Attainville + Unité de compostage BIOVIVA à Louvres | |
| | | | Déchetterie | Sarcelles, Gonesse, Bouqueval, Louvres | + convention avec TRIOR et le SMDO pour accéder aux déchetteries de Viarmes et Plailly |

4.3 L'eau / l'assainissement

Eau potable :

1 EPCI : SEDIF

Assainissement :

2 EPCI : SIA Région d'Enghien pour Deuil-la-barre, Groslay et Montmagny, SIA Hydraulique du Croult Petit Rosne pour Saint-Brice-sous-Forêt

Rivière et bassin versant :

2 EPCI : SIAH Croult et petit Rosne pour Saint-Brice-sous-Forêt, SIA Région d'Enghien pour Groslay, Montmagny et Deuil-la-Barre

Par ailleurs, ce canton se situe sur le territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Croult Enghien Vieille Mer.

L'Assistance Technique Départementale (ATD) :

La Direction de l'Environnement et du Développement durable apporte une assistance technique aux petites collectivités du département (conseil, rédaction de cahier des charges, suivi des stations d'épuration) dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la préservation des milieux aquatiques.

Aucune collectivité de ce canton n'a de convention ATD.

4.4 Plan d'exposition au bruit (PEB)

Cartographie du bruit et Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement :

En application de la directive européenne 2002/49/CE, les agglomérations ainsi que les grandes infrastructures doivent faire l'objet de cartes stratégiques de bruit établies par les autorités compétentes en la matière.

Les sources de bruit concernées par cette directive sont :

- Les infrastructures de transport routier, incluant les réseaux autoroutier, national, départemental, intercommunal et communal.
- Les infrastructures de transport ferroviaire.
- Les infrastructures de transport aérien, à l'exception des trafics militaires.
- Les activités bruyantes des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (ICPE-A).

Les communautés d'agglomérations de Cergy-Pontoise, Val Paris, Plaine Vallée, Roissy Pays de France, Saint Germain Boucles de Seine (incluant Bezons) et la Métropole du Grand Paris (incluant Argenteuil) ont approuvé leur cartographie du bruit consultable sur le lien suivant :

<https://carto.bruitparif.fr/>

Sur la base de cette cartographie du bruit et de cette même directive européenne, les autorités compétentes doivent réaliser des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) définissant les actions locales à mettre en œuvre afin de prévenir et réduire le bruit dans l'environnement et de protéger les zones calmes.

Aucun PPBE n'a été approuvé sur le territoire du canton par les intercommunalités compétentes.

Plan d'exposition au bruit des aéronefs (PEB) :

Le plan d'exposition au bruit est un document opposable aux tiers, visant à éviter que de nouvelles populations soient exposées aux nuisances sonores générées par l'activité d'un aéroport. Il doit être annexé au plan local d'urbanisme (PLU), au plan de sauvegarde et de mise en valeur et à la carte communale.

Le PEB réglemente en particulier l'utilisation des sols aux abords des aérodromes en vue d'y interdire ou d'y limiter la construction de logements, et d'y prescrire des types d'activités peu sensibles au bruit ou compatibles avec le voisinage d'un aérodrome.

Le plan d'exposition au bruit est découpé en 4 zones : 3 zones A, B, et C, dans lesquelles différentes restrictions à l'urbanisation s'appliquent, et une zone D à l'intérieur de laquelle existent une obligation d'information et des prescriptions spécifiques d'isolation acoustique applicables aux constructions neuves.

4.5 Anciennes carrières souterraines

Présence d'anciennes cavités souterraines abandonnées sur les communes suivantes : Montmagny, Groslay, Saint-Brice-Sous-Forêt.

4.6 Implication des acteurs locaux dans la Charte et le Label Val d'Oise durable

Pas de signataire de la charte Val d'Oise durable sur le canton.

4.7 Subventions attribuées aux Syndicats dans le domaine de l'environnement au cours de l'année 2020

Aucune subvention attribuée.



5 - INFRASTRUCTURES

Contexte COVID :

En mars 2020, le confinement a entraîné l'arrêt des chantiers engagés par la Direction des Routes (DR). Il était, du ressort du maître d'ouvrage de s'assurer que la reprise des activités des entreprises soit assortie de mesures sanitaires. La DR a donc procédé avant toute nouvelle intervention, pour chaque entreprise travaillant pour le compte du Conseil Départemental du Val d'Oise (CD95), à la signature conjointe et à la notification de protocoles sanitaires adaptés aux conditions particulières.

De manière générale et quelques soient les secteurs concernés, la pandémie liée à la COVID 19 qui a sévit durant l'année 2020 a eu pour conséquence :

- L'arrêt brutal de tous les travaux en cours, notamment ceux réalisés dans le cadre d'accords cadre à bons de commande mais aussi des marchés de travaux spécifiques ;
- La suspension ou le report des travaux programmés ;
- La mise en place au cas par cas de mesures financières permettant d'aider les entreprises en difficultés et de favoriser la relance économique ;
- Le développement d'aménagements cyclables temporaires ("coronapistes") pour favoriser les modes de déplacement doux.

5.1 Axes de trafic les plus importants (cf. carte en **annexe 3**).

5.2 Opérations en études

Avenue du Parisis – Réalisation d'un boulevard urbain intermodal :

En 2012, le Département a porté à la concertation publique le projet d'Avenue du Parisis. Ce projet consiste à réaliser un boulevard urbain multimodal de 11 kms entre la RD109 à Soisy-sous Montmorency et la RD84a à Bonneuil-en-France.

L'Avenue du Parisis traverse 7 communes (Soisy-sous-Montmorency, Montmorency, Deuil-la-Barre, Groslay, Sarcelles, Garges-lès-Gonesse et Bonneuil-en-France).

La configuration de cette infrastructure lors de la concertation en 2012 était la réalisation d'une voirie à 2x2 voies avec intégration d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et des cheminements continus pour les modes actifs.

Sur la base du bilan de la concertation de 2012 le Département a délibéré le 24 mai 2013 et scindé cette opération en 2 sections :

- Sur la partie Ouest (entre la RD109 à Soisy-sous-Montmorency et la RD301 à Groslay), le projet a rencontré des difficultés d'acceptabilité de la part de la population, des associations et des collectivités. La réalisation de cette phase nécessitera la reprise des études amont et d'une nouvelle concertation publique.
- Sur la partie Est (entre la RD301 à Groslay et la RD84a à Bonneuil-en-France), le projet a reçu un accueil très positif de la part de la population et des élus qui en attendent la réalisation urgente. Sur la base des remarques formulées lors de la concertation, le Département a, sur cette section Est, proposé un projet qui a été validé par l'ensemble des partenaires (collectivités traversées, Région, État).

L'opération est inscrite au Plan régional anti-bouchon et pour changer la route. La Région Île-de-France subventionne l'infrastructure à hauteur de 50 % par une convention de financement n°17-1361 (délibération n°6-01 du 03/07/2017 notifiée le 20/09/2017) relative à la réalisation de l'Avenue du Parisis - Section Est - 1^{er} barreau RD 84 / RD 84a (financement par la Région Île-de-France (IDF) à hauteur de 11,1 M€).

Le montant de cette opération (section Est) est de 145,7 M€ HT (études et travaux), elle a été déclarée d'utilité publique le 25 avril 2016 par arrêté Préfectoral. Cet arrêté a été annulé le 13 mars 2018. Suite au

recours conjoint du Département et de l'État, la Cour Administrative d'Appel de Versailles a confirmé cette annulation le 19 septembre 2019.

De nouvelles enquêtes publiques sont donc à relancer pour obtenir une nouvelle Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Liaison RD 311 - Projet de suppression du Passage à Niveau N°4 (PN4) à Deuil-la-Barre / Montmagny :

Dans le cadre de la politique de suppression des "Passages à Niveau préoccupants", Réseau Ferré de France (RFF) devenu SNCF Réseau a souhaité engager une réflexion sur la possibilité de suppression du Passage à Niveau n°4 (PN4) en limite des communes de Deuil-La-Barre et de Montmagny, avec les 2 communes concernées et le Conseil départemental du Val d'Oise (CDVO). Le trafic au droit de ce Passage à Niveau (PN) concerne 188 trains et 8 000 véhicules par jour, 2 sens de circulation confondus.

Le risque d'encombrement important en raison des remontées de queue, le positionnement du Passage à Niveau en bout de quai de la gare sont autant de facteurs qui ont concouru à classer ce Passage à Niveau le 1er plus préoccupant au niveau régional et 3^{ème} au niveau national.

Ce Passage à Niveau est situé au cœur d'une zone urbanisée et est bordé d'immeubles de 3 à 5 étages. Ce site extrêmement contraint rend difficile la suppression du Passage à Niveau.

Les objectifs de l'opération sont de :

- Supprimer le passage à niveau actuel ;
- Rétablir le franchissement de véhicules (Voitures, poids lourds, transports en commun), des piétons, des circulations douces et des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Le projet porté par SNCF Réseau consiste à fermer le PN4 et à détourner les circulations de la RD311 vers le réseau routier communal existant. Le projet comprend une partie ferroviaire, portée par SNCF réseau, et une partie routière, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée, à la demande de l'ensemble des partenaires concernés (communes, communauté d'Agglomération, RFF réseau, Services de l'Etat) par le Conseil départemental du Val d'Oise.

La partie ferroviaire du projet comprend :

- Fermeture du PN4 et création d'un passage souterrain piétons et modes actifs au droit du PN ;
- Création d'un nouveau franchissement de la voie ferrée par la construction d'un Pont-rail, à proximité immédiate de l'ouvrage existant du Chemin de la Plante des Champs

La partie routière comprend :

- Création d'une voie nouvelle reliant la rue Gallieni (Deuil-La-Barre) à la rue Guynemer (Montmagny) ;
- Requalification de l'ouvrage existant pour les circulations douces ;
- Requalification de la rue Guynemer et création d'une liaison entre la rue Guynemer et la rue des Lévriers.

Le projet porté par la SNCF ne comprend pas la création de 2 barreaux routiers qui pourrait être étudiée par le Département et qui constituent une option au projet de suppression du PN4 qui n'est pas arrêté à ce jour, y compris en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage et le financement de ces deux barreaux routiers :

- Création d'un barreau de raccordement entre la rue T. Gautier et la rue Guynemer sur Montmagny ;
- Création d'un barreau de raccordement entre le Chemin de la Plante des Champs et la rue A. Fauveau sur Deuil-la-Barre.

Le calendrier prévisionnel du projet a été défini ainsi :

2015-2017 : Études préliminaires + Concertation + Bilan de la concertation

2018-2019 : Études de niveau avant-projet (AVP)

2020-2021 : Études de niveau Projet (PRO) et études opérationnelles (DCE) + Enquête publique

2022 : Marchés de travaux + Déclaration d'Utilité Publique

Fin 2023-2024 : Travaux.

Le Coût et les financements prévus n'ont pas été validés et vérifiés finement par le Département (les éléments ci-dessous n'ont fait l'objet d'aucune validation en Comité d'Engagement des Investissements - CEI).

Suite aux études d'Avant-Projet (AVP) menées par SNCF Réseau, le projet revu par SNCF est estimé par cette dernière à 33,90 M€ TTC répartis de la manière suivante :

- Part ferroviaire : 13,5 M€ TTC financé par l'État et la Région à parts égales.
- Part routière : 20,4 M€ TTC financé par l'État (4,25 M€ HT), SNCF Réseaux (4,25 M€ HT), la Région (4,0 M€ HT plafonné car le projet ne concerne pas le réseau routier départemental) et les collectivités (4,5 M€ HT Département, CAVP, communes + TVA 3,4 M€).

L'option de création des 2 barreaux de liaison n'est pas comprise dans le coût de la part routière. Son financement reste à définir. Le coût des barreaux a ainsi été estimé à :

- Barreau T.Gautier (Montmagny) : 1,92 M€ TTC
- Barreau A.Fauveau (Deuil-la-Barre) : 2,5 M€ TTC

Ainsi, le coût global du projet partie routière + option de création des barreaux serait de 24,82 M€ TTC. Les financeurs au niveau des collectivités restent à déterminer.

Le département émet des réserves sur les montants annoncés et les économies proposées par SNCF Réseaux qui n'ont pas été vérifiés par nos services.

Liaison nouvelle entre les RD928 à Montmagny et RD311 à Deuil-la-Barre :

Ce projet de voie nouvelle estimé à 30,2 M€ qui intégrait notamment la suppression du Passage à Niveau n°4 (PN4) est, à ce jour, suspendu car n'étant plus d'actualité (cf. ci-dessus).

5.3 Opérations réalisées sur RD

Les opérations suivantes sont en cours sur RD :
Pas d'opération significative.

Il a été réalisé sur l'année 2020 :

- 5 opérations de réfection de couche de roulement. Ces travaux ont été faits sur un linéaire total de 2 865 m pour un montant de 435 101,00 € TTC
- 2 opérations de réparation d'ouvrage d'art pour un montant de 157 038,47 € TTC.

5.4 Opérations prévues

- RD11 / RD123 – Saint-Brice-Sous-Forêt : Opération Secondaire d'Intérêt Local (OSIL) Déclassement 2021 : déclassement de la rue René Cassin et de l'avenue Robert Schuman entre la RD123 et la RD11 d'un montant de 215 000 € TTC (en attente de vote par l'Assemblée Départementale dans le cadre du programme de travaux 2021)
- RD125 / RD301 – Saint-Brice-Sous-Forêt : Opération Secondaire d'Intérêt Local (OSIL) 2021- Étude de sécurisation du carrefour RD125 X RD301 d'un montant de 90 000 € TTC (en attente de vote par l'Assemblée Départementale dans le cadre du programme de travaux 2021)
- RD125 – Saint-Brice-Sous-Forêt : Opération Secondaire d'Intérêt Local (OSIL) 2021 - Étanchement du bassin d'un montant de 150 000 € TTC (en attente de vote par l'Assemblée Départementale dans le cadre du programme de travaux 2021)



6 - TRANSPORTS

6.1 Offre existante

Contexte covid :

En raison de la covid 19, les chiffres de fréquentation et de ponctualité n'ont pas été comptabilisés sur tous les mois de l'année 2020 (période de grève et confinements). Le nombre de voyageurs décrit dans les parties suivantes sont des données de 2019 lorsque celles de 2020 ne sont pas suffisantes.

Pendant les périodes perturbées, pour chacune des lignes ferroviaires du Val d'Oise, leur offre a été modifiée. La fréquentation des transports en commun a largement baissé par rapport à 2019.

Ci-dessous, un tableau présentant le taux de remplissage des transports en commun en Île-de-France en 2020 par rapport au trafic ante-covid de la même période en 2019 :

| Période/date | Métro-RER (RATP) | Transilien-RER (SNCF) | Bus (RATP et Optile) |
|---|------------------|-----------------------|----------------------|
| 1 ^{er} confinement | Entre 5 et 10 % | 10 % | - |
| 1 ^{er} déconfinement (mi-mai) | Entre 15 et 20 % | 15 % | - |
| 1 ^{er} déconfinement (mi-juin) | 45 % | 40 % | - |
| Septembre 2020 | Entre 65 et 70 % | Entre 65 et 70 % | Entre 90 et 100 % |
| 2 ^{ème} confinement | 35 % | 35 % | 50 % |

6.1.1 Réseau ferroviaire

La ligne H :

La ligne H est la plus structurante du Val d'Oise. Elle recouvre un large secteur géographique reliant la gare Paris-Nord à Pontoise, Persan-Beaumont et Luzarches, avec également une diagonale Pontoise-Creil détachée du terminus Paris-Nord. Hormis quelques gares (en Seine-Saint-Denis et dans l'Oise) toutes les gares desservent des communes valdoisiennes (43 au total).

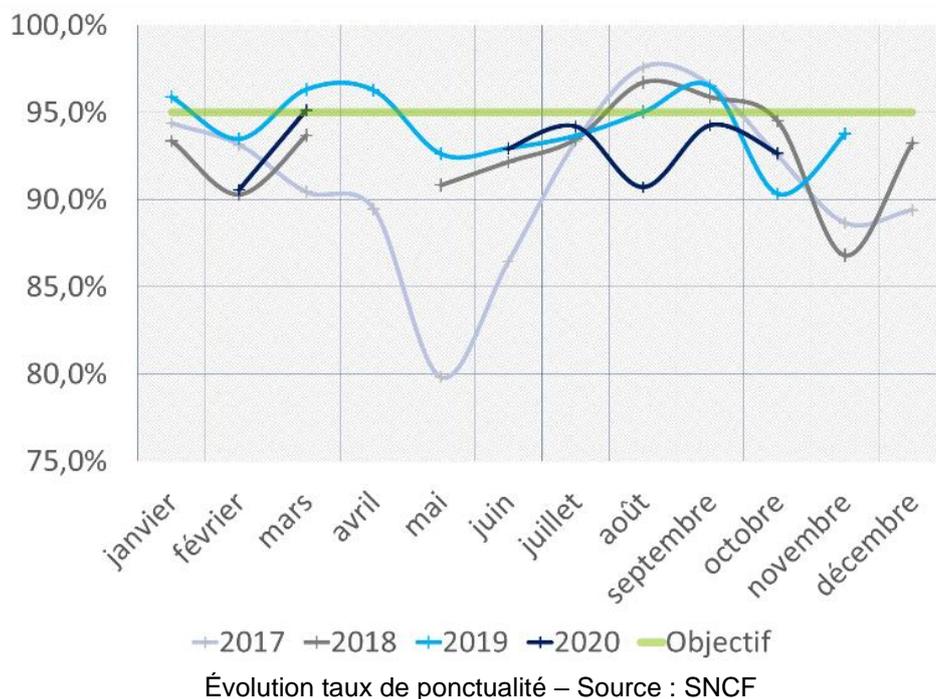
La ligne H est entièrement exploitée avec des rames neuves du constructeur Bombardier, matériel apprécié des voyageurs pour son confort et sa configuration "boa" (intercirculation continue entre les voitures).

En 2019, elle a transporté 260 000 voyageurs par jour et sa fréquentation est en augmentation depuis 2010. La fin du déploiement du nouveau matériel roulant, le Francilien, début 2013 pour les branches radiales et fin 2016 pour la branche transversale, a permis d'améliorer les conditions de transport des usagers.

La ligne H est l'une des plus fiables du réseau Transilien avec un indicateur de ponctualité de 94,3 % sur l'ensemble de la ligne pour l'année 2019 (92,8 % en 2018 et 90,9 % en 2017) avec 5 mois au-dessus de l'objectif contractuel de 95 % fixé par Île-de-France Mobilités. La ponctualité à fin octobre 2020 est de 92,8 %. Ce taux, en progression depuis plusieurs années, pourrait cependant être mis en danger par l'obsolescence progressive des infrastructures de la ligne (voies, signalisation, alimentation électrique) et les nombreux travaux sur les infrastructures depuis 2018, qui augmentent jusqu'en 2023.

Les travaux concernent principalement la mise en accessibilité de gares et la remise à niveau de voies, aiguillages et ballast. 128 aiguillages ont déjà été remplacés sur un total de 310 (39 aiguillages à Persan, 13 à Valmondois et 6 à Epinay). 120 km de renouvellement voies et ballast avec Suite Rapide ont été renouvelés ou sont programmés sur un total de 290 :

- 70 km entre Pontoise et Creil (2019-2020) ;
- 6 km entre Montsoult et Luzarches (2020) ;
- 13 km entre Epinay et St Ouen (2021) ;
- 12 km entre Ermont et Valmondois (2022) ;
- 20 km renouvellement de rails avec rame « BOA ».



| | 2019 | 2020* | 2021 | Tendance 2022 |
|--|-------------|-------------|-------------|---------------|
| Soirées de semaine : interruption avant fin de service | 229 soirées | 228 soirées | 245 soirées | ↗ |
| Week-ends : absence de trains sur au moins une branche | 20 WE | 20 WE | 31 WE | ↗ |

* Programme qui aurait été réalisé hors confinement
 Calendrier des travaux – Source SNCF

En ce qui concerne la qualité de service, il reste à faire des efforts importants de la part de Transilien principalement en situation perturbée, où les informations voyageurs restent limitées ou peu fiables.

6.1.2 Réseau tramway et tram-train

Tramway express T11 :

Le Tram 11 Express (T11) est un projet de voie ferrée de 28 km en rade sur le réseau de la « grande ceinture » entre Sartrouville (78) – Argenteuil (95) – Epinay (93) – Villetaneuse (93) – Stains (93) – Le Bourget (93) et Noisy-le-Sec (93), dont la réalisation a été fractionnée en deux phases.

La phase 1, entre Epinay-sur-Seine RER C et Le Bourget RER B (10.5 km), est en service depuis juillet 2017. Sa livraison a pris deux ans et demi de retard et connu un fort dépassement du budget (+ 30 % soit 610 M€ conditions économiques 2006 au lieu de 450 M€).

Il s'agit d'une ligne de rocade circulant sur une nouvelle paire de voies le long de la grande ceinture ferroviaire dédiée elle à la circulation du fret. Elle intéresse les territoires valdoisiens desservis directement (Deuil-la-Barre et Montmagny par la gare Épinay-Villetaneuse) ou par les correspondances avec le RER C à Epinay-sur-Seine, la ligne H à Épinay-Villetaneuse, le RER D à Pierrefitte-Stains et le lien vers Roissy au Bourget RER B.

Le service est effectué par du matériel roulant tram-train, exploité par une filiale de la SNCF, pouvant accueillir 250 personnes par rame. La ligne comptait 25 000 voyageurs/jour au dernier trimestre 2018. L'enjeu majeur est d'obtenir son prolongement à l'ouest, jusqu'à la gare de Sartrouville RER A, permettant de relier deux gares du Val d'Oise : Argenteuil (desservie par les lignes J4 et J6) et le Val d'Argenteuil (desservie par la J4).

6.1.3 Réseau bus

Le Département a investi depuis de nombreuses années dans des réseaux de transport collectif routier à travers le réseau départemental « Busval d'Oise ». Il contribue ainsi au financement d'une trentaine de lignes régulières dans le cadre de conventions partenariales avec Île-de-France Mobilités. En 2020 le Département investit 7,6 M€ par an (valeur 2019) sur les réseaux dits « conventionnés ».

Par ailleurs, Île-de-France Mobilités a lancé un plan d'amélioration des réseaux de bus sur l'ensemble de la Région Île-de-France, baptisé « Grand Paris des bus » couvrant la période 2017-2020.

Le Département a souhaité s'inscrire pleinement dans la démarche et a adopté une délibération lors de l'Assemblée départementale du 24 février 2017, précisant les besoins de renfort d'offre sur les réseaux « conventionnés » et relayant les besoins d'amélioration sur les autres réseaux.

Valmy (Transdev TVO) :

Ce réseau fait l'objet d'une contractualisation entre le Conseil départemental, l'agglomération Plaine Vallée, le SIEREG (syndicat de transport), IDF Mobilités et l'opérateur. Cette convention partenariale (en lien avec les contrats d'exploitation signés entre IDF Mobilités et l'opérateur) a été renouvelée le 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Département consacre un budget de 337 K€ HT (valeur 2019) par an à ce réseau.

Ce réseau est constitué de 9 lignes dont la ligne 15 qui dessert la commune de Deuil-la-Barre à partir d'Epinay-sur-Seine, Enghien-les-Bains et Montmorency.

La ligne de bus 37 relie Groslay et Montmagny aux communes d'Épinay-sur-Seine et Sarcelles.

Renfort d'offre (Grand Paris des bus)

La ligne 15 (Gare d'Epinay-Villetaneuse/Gare d'Enghien-les-Bains/Montmorency La Chênée) a été renforcée depuis le 27 août 2018.

- ⇒ Renforcement de l'offre en semaine avec une fréquence qui passe de 15 à 11 minutes en heure de pointe. Le week-end, la fréquence passe de 32 à 23 minutes.
- ⇒ L'amplitude est améliorée avec une correspondance avec les premiers et derniers trains à chacune des gares.

Autres lignes :

Le territoire est desservi par les lignes RATP 256 (Enghien-les-Bains/Saint-Denis/La Courneuve-Aubervilliers), 268 (Saint-Denis/Villiers-le-Bel), 337 (Deuil-la-Barre/Pierrefitte-Stains), 356 (Deuil-La-Barre/Saint-Denis), 361 (Argenteuil/Pierrefitte-Stains).

La ligne 30-13 (Lacroix) relie la gare de Sarcelles-Saint-Brice à Piscop et la ligne 30-29 (Lacroix) assure la desserte interne de la commune de Saint-Brice-sous-Forêt.

La ligne 95-02 (Keolis) relie les communes de Saint-Brice-sous-Forêt et Groslay à Montmorency et à Roissy-CD.

6.1.4 Schéma directeur d'accessibilité

Le 10 juillet 2015, le Conseil départemental a approuvé un programme pluriannuel de 6 ans pour la mise en accessibilité de points d'arrêt de bus sur son territoire. Sur l'ensemble du département, on recense 2068 points d'arrêts prioritaires (tous gestionnaires de voirie confondus) dont 853 sur routes départementales. À titre indicatif, le Département a programmé la mise en accessibilité d'environ 180 arrêts sur 6 ans (il s'agit d'une programmation estimative et non d'un objectif). Depuis 2015, il a consacré 2,44 M€ à la mise en accessibilité de 123 points d'arrêt (dont 406 K€ pour la réalisation de 15 points d'arrêt en 2020).

Depuis 2017, 8 points d'arrêt ont été mis en accessibilité pour un coût de 122 303 € sur les communes de Deuil-la-Barre et de Saint-Brice-sous-Forêt.

6.1.5 Aides aux usagers

Forfait Améthyste :

Le 1^{er} avril 2013, les cartes Améthyste et Rubis ont disparu au profit du forfait Améthyste sur passe Navigo. Ce forfait de transport est à destination des personnes âgées sous conditions d'âge et de ressources et des adultes handicapés sous réserve d'éligibilité de leur allocation ou pension. Ce forfait est délivré également aux anciens combattants et bénéficiaires assimilés.

Chaque Département définit les zones couvertes et les critères d'éligibilité pour les forfaits dont il délivre les droits pour une durée d'un an. Le Département du Val d'Oise a défini les conditions d'éligibilité suivantes :

- Être personnes âgées de plus de 65 ans non imposables ;
- Adultes handicapés titulaires d'une pension d'invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégories ou percevant une allocation adultes handicapés (AAH) délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales et titulaires d'une carte d'invalidité dont le taux d'invalidité est supérieur ou égal à 80% ;
- Anciens combattants, veuves de guerre, infirmières de guerre volontaires 39-45, anciens réfractaires au STO et anciens déportés et internés 39-45 de plus de 65 ans.

L'utilisateur participe financièrement à l'octroi de son forfait.

| Améthyste - Tarifs 2020 | | | |
|--|-----------------------|--|---|
| Zonage proposé dans le Val d'Oise | Tarif régional | Personnes âgées Personnes handicapées | Anciens combattants et bénéficiaires assimilés |
| 4/5 | 219,00 € | 65 € | Gratuit |
| 3/5 | 257,04 € | 103 € | Abrogée |
| 1/5 | 473,16 € | 316 € | 25 € |

Au 30 novembre 2020, 11 212 valdoisiens bénéficiaient d'un forfait Améthyste :

- 1 304 anciens combattants et veuves de guerre ;
- 2 689 adultes en situation de handicap ;
- 6 830 personnes âgées de 65 ans et plus ;
- 389 personnes "âgées/handicapées".

Les cantons d'Argenteuil, de Cergy, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel cumulent plus de 64% de bénéficiaires.

L'acquisition de ces forfaits sur la base du tarif régional représente un coût pour le Département estimé en 2020 à 3,2 M€ compensés par 1,2 M€ de participation des usagers et 300 000 € de participation d'Île-de-France Mobilités dans le cadre du dispositif d'aide aux anciens combattants et bénéficiaires assimilés.

Par ailleurs, par délibération du Conseil départemental n°6-11 du 19 juin 2020, le Département a voté le remboursement des usagers Améthyste titulaires d'un forfait valide durant :

- Le mois de décembre 2019 en raison des mouvements de grèves de la SNCF et de la RATP ;
- Les deux mois de confinement mis en place par le gouvernement du 17 mars au 11 mai 2020 en raison de la circulation active du virus covid-19.

Le montant des remboursements a été fixé selon le tarif acquitté par les usagers.

Au 31 octobre 2020, date butoir pour la réception des demandes, le Département a reçu 659 demandes dont 620 étaient éligibles à un remboursement et représentant un coût total de 20 209 €.

Abonnements scolaires :

En Île-de-France, il existe 3 types de cartes de transports pour les scolaires :

- La carte Imagine R qui permet une utilisation illimitée de tous les transports en commun.
- La carte CSB qui permet d'effectuer un aller-retour unique quotidien entre le domicile et l'établissement scolaire (si la distance est au moins égale à 3 km) sur une ligne régulière de bus.
- La Carte Scol R pour les élèves bénéficiant d'une des lignes des circuits spéciaux scolaires (CSS), circuits mis en place par un organisateur local (commune, syndicat intercommunal) lorsqu'il n'existe pas de ligne régulière.

Île-de-France Mobilités (IDF Mobilités) fixe annuellement les tarifs pour chacune de ces cartes. Sur la base de ces tarifs régionaux chaque Département peut apporter une aide aux familles.

En 2020, par délibération n°6-06 du 29 mai 2020, le Département du Val d'Oise a acté la prise en charge intégrale de la hausse du tarif régional de la carte CSB et la redistribution aux familles valdoisiennes des économies générées par la nouvelle tarification régionale à 24 € de la carte Imagine R et Scol R pour les moins de 11 ans.

| 2020-2021 | Tarifs IDF Mobilités | Aides CD 2020-21 | Prix Familles |
|---|---|--|------------------------------------|
| Imagine R | | | |
| Collégiens non boursiers | 342 € (pas de changement) | 192 € par élève (contre 167 € en 2019-20) | 150 € (contre 175 € en 2019-20) |
| Collégiens boursiers inférieurs à 450 € | 317 € (indexé sur la participation CDVO) | 224 € par élève (contre 195 € en 2019-20) | 93 € (contre 119 € en 2019-20) |
| Collégiens boursiers supérieurs ou égal à 450 € | 292 € (indexé sur la participation CDVO) | 256 € par élève (contre 223 € en 2019-2020) | 36 € (contre 64 € en 2019-20) |
| Lycées Boursiers échelons 1 à 4 | 317 € (indexé sur la participation CDVO) | 32 € par élève (contre 28 € en 2019-2020) | 285 € (contre 286 € en 2019-20) |
| Lycées Boursiers échelons 5 à 6 | 292 € (indexé sur la participation CDVO) | 64 € par élève (contre 56 € en 2019-2020) | 228 € (contre 231 € en 2019-20) |

| Scol R | | | |
|---|---|--|--------------------------------------|
| Maternelle/Primaire en RPI* | 24 € (contre 308,5 € en 2019/2020) | 100 % du prix de la carte | Maintien de la gratuité |
| Maternelle/Primaire hors RPI* | 24 € (contre 308,5 € en 2019/2020) | Par volonté d'équité entre élèves, l'économie réalisée ici est redistribuée sur les collégiens (Imagine R et carte Scol R) | 24 € (contre 107 € en 2019-20) |
| Collégiens et lycéens | 308,5 € pas de changement) | 211,5 € par famille (contre 201,5 € en 2019-20) | 97 € (contre 107 € en 2019-20) |
| CSB | | | |
| Maternelle, Primaire, Collégiens et lycéens | Entre 176 et 1 700 € (soit + 1,58% en moyenne) | + 1,58% de prise en charge supplémentaire soit par famille entre 72,10 € et 1621,30 € | 107 € (tarif identique à 2019-20) |

* RPI : regroupement pédagogique intercommunal

Le coût estimé pour l'année scolaire 2020-2021 pour le Département est de 3,9 M€.

Pour l'année scolaire 2019-2020, 23 308 élèves ont bénéficié des aides du Département :

- Imagine R : 13 120 élèves (11 069 collégiens dont 798 boursiers et 2 051 lycéens boursiers)
- Scol R : 4 019 élèves (dont 1 172 maternelles/primaires, 2 004 collégiens, 843 lycéens)
- CSB : 6 169 élèves (37 primaires, 4 198 collégiens et 1 933 lycéens).

PAM 95 :

Île-de-France Mobilités a délégué aux départements franciliens le dispositif de transport pour les personnes en situation de handicap PAM (Pour Aider à la Mobilité).

Le PAM95 assure deux types de dessertes : le transport dit citoyen (travail en milieu ordinaire, démarches administratives, loisirs...) et le transport à destination des établissements et services médico-sociaux de compétence départementale dits ESMS.

En octobre 2020, on compte 1 827 usagers valdoisiens inscrits à ce service.

En 2020, le service a été fortement impacté par la crise sanitaire : - 99 % d'activité en avril, - 94 % en mai. Une reprise s'est amorcée depuis mais avec toujours -20 à -30 % comparé à l'année 2019.

En 2019, on comptabilisait plus de 100 000 courses dont 70 000 pour les ESMS, en 2020 à fin novembre un peu moins de 55 000 courses ont été réalisées.

Le Département consacre un budget d'environ 5 M € annuellement à ce dispositif. La Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités apporte une participation d'1/3 chacun (recettes usagers déduite).

Le Département perçoit près de 600 000 € de recettes usagers.

6.2 Grands projets

6.2.1 Réseau ferroviaire

Arrêt de la ligne H en gare de Saint-Denis Stade de France, correspondance avec la future gare du Grand Paris Express de Saint-Denis Pleyel :

Quatre lignes de métros du Grand Paris express (lignes 14, 15, 16 et 17) desserviront une nouvelle gare à Saint-Denis-Pleyel à partir de 2024. Cette nouvelle gare permettra une correspondance avec le RER D, à la gare Stade de France Saint-Denis.

La ligne H passe le long du RER D mais n'a pas la possibilité de marquer l'arrêt. Le Département défend depuis longtemps la possibilité pour les usagers des trains de la ligne H, la plus fréquentée du Val d'Oise, de faire cette correspondance avec le futur métro.

Suite à une évaluation socio-économique défavorable au projet, en raison d'un temps de correspondance estimé à 9 minutes, le Conseil départemental, avec l'accord d'Île-de-France mobilités (IDF Mobilités) a mené une démarche d'analyse de la valeur en 2019, associant toutes les parties prenantes. Cette démarche a permis de faire évoluer les points de vue : la SNCF est favorable à la création de cette interconnexion qui permettrait d'améliorer la robustesse du réseau en cas de situation perturbée, de désaturer la gare du nord et de profiter de ces travaux pour réaliser une 4ème voie pour le RER D.

Les analyses ont en outre montré l'intérêt d'assurer un meilleur maillage du réseau de transport francilien en créant cette interconnexion entre la ligne H et les lignes 14, 15, 16 et 17 du Grand Paris Express : selon les origines/destinations, les usagers peuvent gagner du temps et réduire le nombre de correspondance dans leurs parcours. Enfin, la création de cet arrêt permettra un accès direct au pôle économique de la Plaine Saint-Denis/Pleyel.

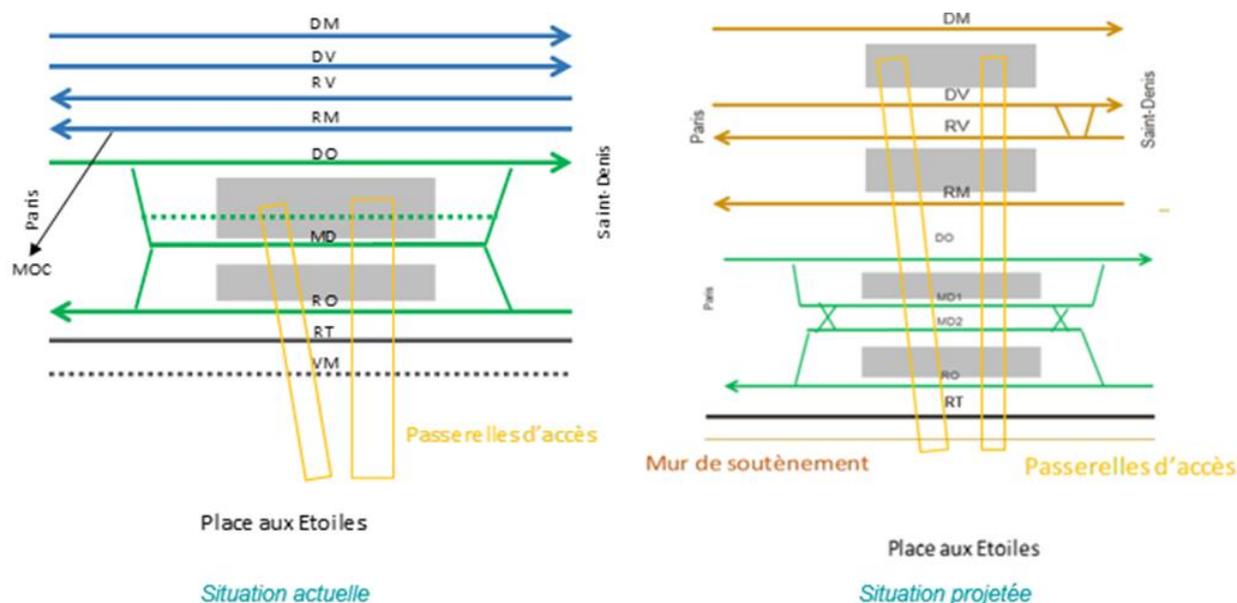
La Présidente de Région a confirmé son soutien au projet dans le cadre du plan d'urgence pour le Val d'Oise et le Préfet de Région a également reconnu l'importance du projet pour le Val d'Oise lors d'un comité de pilotage fin 2019.

Le coût du projet global était estimé à 200 M€ valeur 2010. L'évolution du programme fonctionnel, avec la mutualisation d'autres projets comme la réalisation de la 4ème voie du RER D, conduiront à des augmentations, mais ces coûts associés ne seront pas imputables au projet d'interconnexion proprement dit. La Société du Grand Paris (SGP), maître d'ouvrage du métro, contribue à hauteur de 30 %, dans le cadre de l'enveloppe prévue pour financer les adaptations des réseaux existants aux nouvelles interconnexions. Le Conseil régional a prévu un fonds de 100 M€ pour contribuer au financement de quatre interconnexions en Île-de-France, comprenant le projet d'arrêt de la ligne H.

Il est proposé à présent de reprendre les études (à partir de fin 2020/début 2021) sur la base d'un nouveau programme fonctionnel, intégrant notamment la réalisation d'une 4ème voie pour le RER D afin d'améliorer la régularité en lien avec les projets en cours sur cette ligne (Nexteo, ATS+, schéma directeur) et d'intégrer les effets socio-économiques élargis du projet. La prochaine étude intégrera de nouvelles fonctionnalités, notamment :

- L'intégration dans le projet de la 4ème voie RER D qui constitue un bénéfice très important pour la ligne D et le tunnel B/D à moindre frais puisque globalisé dans le cadre du projet d'arrêt de la ligne H à Pleyel ;
- La possibilité d'arrêt de TER venant de Beauvais sur les futurs quais de la ligne H ;
- L'intégration des effets « d'attractivité du territoire » dans le bilan socio-économique du projet ;
- La prise en compte des dernières études du projet de franchissement urbain ;
- L'intégration des travaux d'amélioration et de signalisation de la ligne.

Le montant de cette étude est estimé à 616 000 € HT. Le Département financera 17,50 % de l'étude, soit 107 800 € HT.



| <u>Légende situation actuelle</u> | <u>Situation future</u> |
|---|---|
| <p>Ligne H en bleu (pas de quais) DM : Départ Montsoult DV : Départ Valmondois RV : Retour Valmondois RM : Retour Montsoult À noter : des TER Beauvais circulent également sur ces voies de la ligne H</p> <p>RER D en vert (2 quais en gris) DO : Départ Orry MD : Médiane RO : Retour Orry RT : Retour tramway VM : Voie mère</p> | <p>Le projet consiste à créer deux quais centraux pour la ligne H</p> <p>Un des quais du RER D avait été conçu avec une plus grande largeur, dans l'optique de réaliser un jour une voie supplémentaire.</p> <p>L'étude vise à optimiser les travaux d'arrêt de la ligne H en réalisant en même temps cette voie supplémentaire du RER D. Il s'agit donc de créer deux voies médianes (MD1 et MD2) au lieu d'une seule actuellement, pour permettre des retournements : ces voies médianes permettent aux trains de dégager la voie de circulation pour améliorer le cadencement.</p> <p>L'emprise de la voie mère qui ne sert pas aujourd'hui sera réutilisée pour le projet. La voie nommée RT « retour tramway » sert aujourd'hui pour du fret et des trains de travaux. Cette voie rapide est maintenue pour le développement du fret.</p> |

Schéma du programme fonctionnel avec une 4ème voie du RER D à étudier dans le cadre de la nouvelle étude pour l'arrêt de la ligne H en gare de Saint-Denis Stade de France – Source SNCF

6.2.2 Réseau tramway et tram-train

Le tramway express T11 phase 2 :

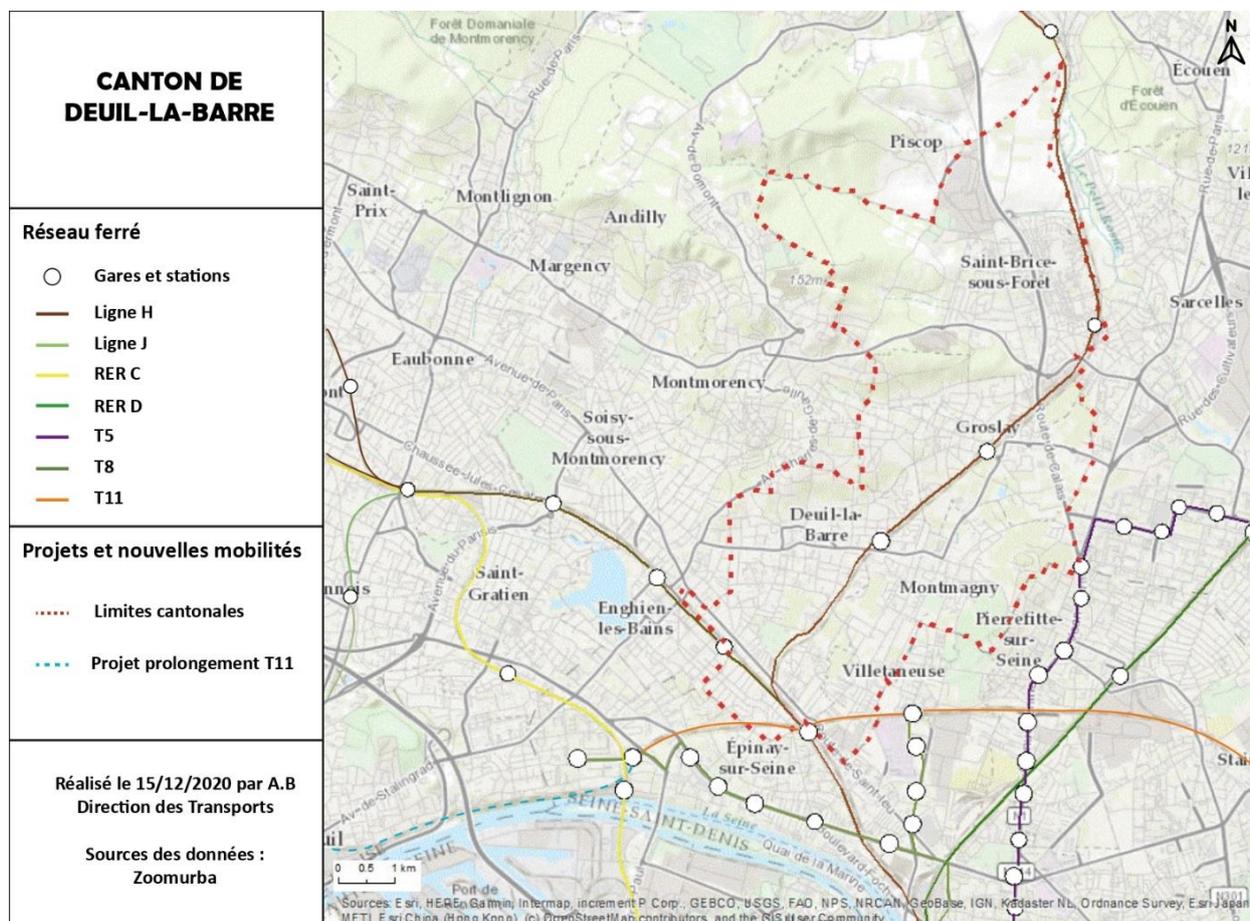
Comme pour la phase 1, le projet consiste à adosser à la voie de la grande ceinture (utilisée pour le fret), deux nouvelles voies dédiées au trafic de voyageur pour relier :

- Epinay-sur-Seine à Sartrouville RER A, en passant par deux gares du Val d'Oise : Argenteuil (desservie par les lignes J4 et J6) et le Val d'Argenteuil (desservie par la J4). Cette section ouest représente 12 km environ ;
- Le Bourget RER B à Noisy-le-Sec RER E. Cette section représente 5,5 km environ.

La Présidente de Région Valérie Pécresse, a annoncé en 2019 son soutien à la réalisation de la phase 2 dans le cadre de son plan d'urgence pour le Val d'Oise. En juin 2020, en tant que Présidente d'Île-de-France Mobilités, elle demande à SNCF Réseau, en accord avec l'État, de prendre les dispositions nécessaires pour mobiliser une équipe de maîtrise d'ouvrage afin d'enclencher au plus vite la reprise des études du prolongement.

La réalisation de la phase 2 du T11 Express est estimée à environ 1,2 milliards (euros 2009), la partie Ouest étant estimée à elle seule à 800 M€. À court terme, la Région et l'État ont pris l'engagement de mettre en place en 2020, les conventions permettant de couvrir les besoins d'acquisitions foncières et de relance des études de SNCF Réseau.

La mise en place d'un comité de pilotage du projet est envisagée.



6.2.3 Réseau bus

Mise en concurrence des réseaux de bassin :

Lors d'un conseil extraordinaire du 26 janvier 2017, IDF Mobilités a validé le lancement du processus de mise en concurrence de réseaux de bus en grande couronne à horizon 2021. Dans ce cadre, une réunion a eu lieu le 12 juillet 2018 au Conseil départemental du Val d'Oise réunissant les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et IDF Mobilités afin d'échanger sur les modalités de cette mise en concurrence. Ont été notamment présentées les premières esquisses des périmètres des réseaux de bassin, le nouveau découpage devant permettre une mise en cohérence des contrats avec les opérateurs avec la nouvelle carte intercommunale et les bassins de vie.

Cf. Annexe 4 cartes des futurs bassins.

Le canton sera concerné par le bassin n°5.

La mise en place des nouvelles délégations de service public (DSP), a pris du retard et ne sera pas effective le 1^{er} janvier 2021. Afin de réaliser la jointure avec les nouvelles DSP et les contrats actuels (se terminant le 31 décembre 2020), IDF Mobilités a proposé une prolongation de 3 ans de ces derniers. L'avenant permettra une continuité de service public et un arrêt automatique des anciens contrats à la prise d'effet des prochaines concessions.

La date prévisionnelle de démarrage de l'exploitation du nouveau bassin n°5 est envisagée pour le 1^{er} septembre 2021.

6.2.4 Nouvelles mobilités

Plan vélo du Val d'Oise :

Le nombre de déplacements à vélo a augmenté de 30 % entre 2010 et 2018 en Île-de-France. Après un investissement important pour le vélo loisirs, les élus du Département ont adopté, le 20 décembre 2019, le Plan vélo du Val d'Oise pour poursuivre cette dynamique en encourageant les déplacements du quotidien.

Il s'articule autour de 4 objectifs :

- Mailler le département d'itinéraires cyclables ;
- Développer des services à destination des cyclistes (stationnement, ateliers de réparation, ...) ;
- Développer la pratique du vélo des agents du Département ;
- Promouvoir l'usage du vélo comme moyen de transport du quotidien.

Pour la mise en œuvre du Plan vélo, le Département agira de trois manières :

- En tant que maître d'ouvrage sur son réseau de voiries départementales et dans les collèges ;
- En tant que partenaire financier : une subvention à hauteur de 20 % pouvant être apportée aux projets d'investissement des communes et intercommunalités dans le cadre du dispositif d'aide aux communes ;
- En tant que facilitateur : l'objectif du plan vélo étant d'assurer la complémentarité entre les projets des territoires, entre différents maîtres d'ouvrage et gestionnaires de voirie.

Le premier programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage du Département a été approuvé par le Conseil départemental du 29 mai 2020. Déclinant les 4 objectifs du plan vélo, il prévoit notamment la réalisation d'aménagements cyclables pour un montant de plus de 17 M€ entre 2020-2022 et permet de solliciter des subventions au titre du plan vélo régional.

Ce programme d'actions a d'ores et déjà permis de solliciter des subventions au titre du plan vélo régional pour 6 projets de réalisation d'itinéraires cyclables, et d'engager des premiers travaux, notamment sur les axes suivants :

- RD10 entre Villiers-le-Bel et Bouqueval : aménagement d'un itinéraire cyclable entre le giratoire d'accès à la décharge de la Routière de l'Est Parisien et le giratoire de la déviation de la RD370 ;
- Parmain : création d'une liaison cyclable de l'allée des peupliers au collège Les Coutures ;
- RD 14 entre Pierrelaye et Saint-Ouen-l'Aumône : création d'une piste cyclable entre la sortie de Pierrelaye et le nouveau quartier de "Liesse II" à Saint-Ouen-l'Aumône.

Parallèlement à ces premières réalisations, le Département mène des études pour poursuivre le développement du maillage cyclable du Val d'Oise. Le plan vélo identifie notamment plusieurs grandes liaisons entre les pôles majeurs du département. Une étude sur ces liaisons a été initiée, en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes (collectivités, associations) pour définir les itinéraires les plus adaptés. Les services du Département lancent également une étude sur le secteur de la gare d'Ermont-Eaubonne, ainsi que sur la RD909 et l'axe perpendiculaire qui est la RD928, visant à améliorer les conditions de circulation, non seulement des vélos, mais aussi des trottinettes et « gyropodes » qui se rabattent quotidiennement sur le pôle gare en heures de pointe.

En tant que financeur, pour favoriser la cyclabilité du territoire valdoisien, le Département a également attribué des subventions, dans le cadre des aides aux communes, à quatre projets en faveur du vélo (aménagement d'itinéraires cyclables et mise en place de jalonnement). Ces projets ont été déposés par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la Communauté d'agglomération du Val Parisis.

Enfin, afin d'encourager la pratique du vélo pour les agents du Département (objectif 3 du Plan vélo), un pool de Vélo à assistance électrique (VAE) est en cours d'installation. Les vélos pourront être utilisés pour les déplacements professionnels des agents mais également pour leurs déplacements domicile-travail afin de tester ce moyen de déplacement (et encourager ainsi un possible report modal de la voiture vers le vélo pour des distances inférieures à 10 km). Des arceaux vélos ont également été installés sur le site du Campus.

Pistes cyclables temporaires :

La crise de la Covid-19 a eu des conséquences sur le développement de la pratique du vélo du quotidien. L'État et les collectivités ont choisi de faciliter la pratique du cyclisme afin de permettre aux citoyens de respecter les mesures de distanciation sociale. Cette démarche est centrée sur la mise en place d'un réseau cohérent de voies cyclables temporaires et modulables.

Dans le cadre du déconfinement, sous l'égide du préfet de Région et de la Région Île-de-France, le Département a travaillé sur l'aménagement d'itinéraires cyclables provisoires. Le Département a réalisé près de 4 km en aménagements temporaires sur la RD14 entre Saint-Ouen-l'Aumône et Pontoise. Ces aménagements se connectent au réseau existant et aux itinéraires provisoires réalisés par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. L'objectif est de favoriser le report modal en facilitant les déplacements à vélo.

Des campagnes de comptage et enquêtes de circulation ont été menées afin de réaliser un bilan qualitatif et quantitatif du fonctionnement de ces aménagements et de déterminer les conditions de pérennisation. La réalisation de ces itinéraires provisoires a permis de tester l'opportunité d'un aménagement définitif, et participe ainsi au Plan vélo.

Un Comité de pilotage à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise ayant pour objet la réalisation d'aménagements permanents est en cours de mise en place.

RER vélo :

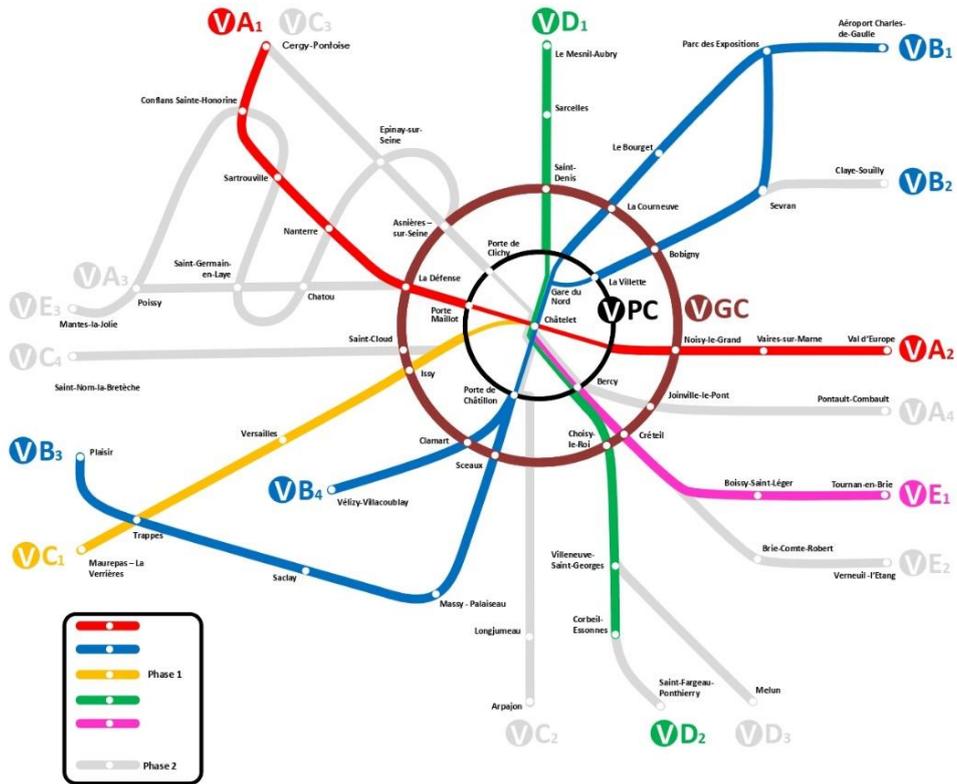
Le Département participe également au projet de RER Vélo, piloté par la Région Île-de-France. Ce projet est une initiative lancée par les associations du Collectif Vélo Île-de-France. Il consiste en la réalisation d'un réseau cyclable à haut niveau de service, pour répondre aux enjeux de saturation des routes et transports en commun en Île-de-France. 650 km de pistes cyclables ont vocation à être aménagées selon un cahier des charges co-construit avec les associations du Collectif Vélo IDF. Une première phase est prévue d'ici 2025, puis une seconde avec pour horizon 2030.

Le Val d'Oise est concerné par deux itinéraires de phase 1 :

- A1 entre Paris – La Défense – Cergy-Pontoise (via les Yvelines) ;
- D1 entre Paris – Saint-Denis – Sarcelles – Le Mesnil-Aubry.

La Région Île-de-France soutient et financera ces projets qui resteront sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités en charge des voiries concernées par les trajets identifiés.

Des réunions réunissant les maîtres d'ouvrages concernés par les axes identifiés seront organisées par la Région Île-de-France courant 2021.



Le réseau du RER vélo. Source – Collectif Vélo Île-de-France

7.1 Maternelles et élémentaires

| Communes | Nombre d'écoles maternelles | Nombre d'élèves en maternelle 2019-2020 | Nombre d'écoles élémentaires | Nombre d'élèves du CP au CM2 2019-2020 | Nombre d'écoles primaires | Nombre de collèges | Nombre de collégiens |
|------------------------|-----------------------------|---|------------------------------|--|---------------------------|--------------------|----------------------|
| Deuil-la-Barre | 7 | 855 | 5 | 1547 | 0 | 2 | 1 009 |
| Groslay | 1 | 216 | 1 | 337 | 1 | 0 | 0 |
| Montmagny | 3 | 674 | 3 | 1092 | 1 | 2 | 1 192 |
| Saint-Brice-sous-Forêt | 4 | 657 | 4 | 977 | 0 | 1 | 626 |

Source : DSDEN 95 / Service des statistiques et de la prospective, année scolaire 2020-2021

7.2 Collèges

| Communes | Collège | Effectifs Collèges 2020/2021 | Evolution du nb d'élèves depuis 2017 | Nb demi-pensionnaires 2020/2021* | Evolution du nb de demi-pensionnaires depuis 2017 | DDF 2020 notifiée | Année de Raccordement à la fibre |
|-------------------------------|------------------------|------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|---|-------------------|----------------------------------|
| Deuil-la-Barre | Emilie-du-Châtelet | 439 | - 24,96 % | 196 | - 40,96 % | 63 506,50 € | 2017 |
| Deuil-la-Barre | Denis-Diderot | 570 | + 27,23 % | 315 | + 12,50 % | 69 763,00 € | 2017 |
| Montmagny | Nicolas-Copernic | 663 | + 12,95 % | 370 | 0 % | 61 331,50 € | 2016 |
| Montmagny | Maurice-Utrillo | 529 | - 2,76 % | 306 | - 11,30 % | 61 710,50 e | 2016 |
| Saint-Brice-sous-Forêt | L'Ardillière-de-Nézant | 626 | + 7,38 % | 480 | + 1,70 % | 56 867,00 € | 2017 |

7.3 Actions éducatives

Actions éducatives sur l'année scolaire 2019/2020 :

| Communes | Collège | Intitulé de l'action | Direction pilote | Niveau scolaire | Nombre d'élèves |
|----------------|--------------------|---|------------------|----------------------|-----------------|
| Deuil-la-Barre | Emilie-du-Châtelet | Appels à Projets <u>Appel à projet Art et culture :</u> ➤ Projet « Le luth de Bagdad à Grenade. De la musique arabe au flamenco en Andalousie. » | DEC | 5 ^e | 60 élèves |
| | | | DEC | 5 ^e | 90 |
| | | <u>Appel à projet Prévention et Citoyenneté :</u> ➤ Projet « Internet et réseaux sociaux » | DJPS | 3 ^e | 104 |
| | | Climat scolaire ➤ Théâtre interactif : prévention des violences sexistes | DEC | 3 ^e | 16 |
| | | Lien collégiens – monde professionnel ➤ Pack Collèges-Entreprises | DJPS/DEC | 3 ^e | 15 |
| | | Sciences et nouvelles technologies ➤ Sciences et industrie au féminin – Elles bougent | | | |
| Deuil-la-Barre | Denis-Diderot | Appels à Projets <u>Appel à projet Art et culture :</u> ➤ Projet « Comédie musicale écrite, jouée, chantée et dansée par les élèves » | DEC | Tout niveau | 200 |
| | | | DEC | 4 ^e | 162 |
| | | | DEC | 5 ^e | 125 |
| | | Lien collégiens – monde professionnel ➤ Bourse de stage collégiens en entreprise | DEC | 3 ^e | 4 |
| | | | DJPS/DEC | 4 ^e | 150 |
| | | Sciences et nouvelles technologies ➤ Sciences et industrie au féminin – Elles bougent | | | |
| Montmagny | Nicolas-Copernic | Appels à Projets <u>Appel à projet Art et culture :</u> ➤ Projet « Que du bonheur ! » ➤ Projet « Que du bonheur ! ... et encore plus ! » | DEC | Tout Niveau/ ULIS | 360 360 |

| | | | | | |
|-------------------------------|-----------------------|--|-----|----------------------------------|---------|
| Montmagny | Maurice-Utrillo | Appels à Projets <u>Appel à projet Prévention et Citoyenneté :</u> ➤ Projet « Jeune et engagé » | DEC | 4 ^e | 160 |
| | | Climat scolaire ➤ Ateliers Savoir dire non - Une action à destination des filles – ARPE | DAC | 4 ^e et 3 ^e | 15 |
| | | Lien collégiens – monde professionnel ➤ Pack Collèges-Entreprises | DEC | 3 ^e | 29 |
| Saint-Brice-sous-Forêt | L'Ardillière-de-Néant | Appels à Projets <u>Appel à projet Art et culture :</u> ➤ Projet « L'archéologie entre mythe et réalité » | DEC | 6 ^e | 150 |
| | | <u>Appel à projet Prévention et Citoyenneté :</u> ➤ Projet « Lutter pour l'égalité filles/garçons, prévention des comportements et des violences sexistes » | DEC | 5 ^e | 100 |
| | | Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ➤ Des « Classes olympiques Sciences et Sport » | DEC | 3 ^e | 28 |
| | | Climat scolaire ➤ Silence on lit ! | DEC | | |
| | | Culture* ➤ Atelier Archéologie en Val-d'Oise - Service départemental d'archéologie | DAC | 6 ^e | 150 |
| | | Prévention du décrochage scolaire ➤ Accompagnements personnalisés d'élèves | DEC | 4 ^e et 3 ^e | 2 |
| | | Lien collégiens – monde professionnel ➤ Bourse de stage collégiens en entreprise | DEC | 3 ^e | 1 élève |

7.4 Lycées

| Communes | Lycées | Nombre d'élèves 2019-2020 |
|----------------|---------------------|---------------------------|
| Deuil-la-Barre | Camille Saint-Saens | 1409 |

7.5 Enseignement supérieur

Néant



8 - CULTURE – LOISIRS

Les habitants de ce territoire ont accès à une offre culturelle et de pratiques artistiques : spectacles, enseignements artistiques, lecture publique, actions culturelles, etc.

Cette diversité prend appui sur des réseaux et festivals départementaux de mutualisation de l'expertise et des coûts notamment dans le domaine de la lecture publique (Bibliothèque départementale) ; du cinéma (Ecrans VO – Image par Image) ; du spectacle vivant (Pôle Itinérant en Val d'Oise - nouvelle appellation du Festival théâtral du Val d'Oise, Festival musical des jeunes Interprètes), de l'enseignement artistique ("En scène", plan de formation en partenariat avec le CNFPT) et de l'éducation artistique et culturelle (Ecrans VO - Collèges au cinéma et des actions de médiation du Service Départemental d'Archéologie du Val d'Oise).

L'ensemble des structures culturelles, et en conséquence, les associations artistiques, éducatives, sociales, les techniciens indépendants, qu'elles sollicitent ou emploient, pâtissent durement de la crise sanitaire. Elles ont pourtant su être au rendez-vous pour la mise en place des consignes sanitaires et s'adapter aux horaires de la période de couvre-feu. Les reports de projets (diffusions, actions culturelles, etc.) prévus à l'automne, en raison de la première période de confinement, ayant fait l'objet de nouveaux reports ou annulations, il est difficile d'en évaluer les conséquences à ce jour. Il en est de même pour les conséquences sur les ressources propres (billetterie, ventes, etc.). Le bilan ne pourra être réalisé qu'en 2021.

8.1 Parcs et Jardins

(Néant)

8.2 Cinémas

Festival "Image par Image" dédié au cinéma d'animation : Exposition et projections au Centre d'Information et d'Initiatives de Deuil-la-Barre. Subvention de 76 000 € à l'association "Écrans VO", dont 40 000 € environ, sont dédiés à cette manifestation.

8.3 Spectacle Vivant

Festivals et réseaux départementaux :

DEUIL-LA-BARRE :

La commune est membre du PIVO (ancien nom du Festival Théâtral du Val d'Oise (FTVO) et du Festival Musical d'Automne de Jeunes Interprètes (FMAJI).

Le Festival Musical d'Automne de Jeunes Interprètes (FMAJI) a reçu une subvention départementale de 36 000 € en 2020. Le FMAJI promeut chaque année en février trois jeunes instrumentistes français ou résidant dans les pays de l'Union Européenne. Après concours, les lauréats bénéficient d'un prix et d'une saison musicale dans le Val d'Oise, organisée en fin d'année dans neuf communes de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée : Andilly, Deuil-la-Barre, Enghien-les-Bains, Groslay, Margency, Montmagny, Montmorency, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency. En raison de la Covid, le concours 2020 n'a pu se tenir au printemps. Le Festival a sollicité les anciens lauréats pour les six concerts de l'automne dont quatre devraient être reportés au printemps 2021.

MONTMAGNY :

Membre du Festival théâtral du Val d'Oise et du Festival Musical d'Automne de Jeunes Interprètes.

8.4 Musées

(Néant)

8.5 Etablissements d'enseignement artistique

DEUIL-LA-BARRE :

Ecole municipale de musique et de théâtre Maurice Cornet (395 élèves). Subvention 2020 : 12 040 € dont 9 640 € pour la structuration pédagogique et 2 400 € pour un projet.

MONTMAGNY :

Ecole municipale des musiques et de danse (254 élèves). Montant de subvention 2020 : 3 449 € pour la structuration et 1 000 € pour les Classes orchestre.

SAINT-BRICE-SOUS-FORET :

Conservatoire municipal de musique Claude Debussy (276 élèves). Subvention 2020 : 3 202 € au titre de la structuration. Ce conservatoire s'investit régulièrement dans les projets départementaux « En scène ! » dont le but est de favoriser les pratiques collectives et la création.

8.6 Bibliothèques

Ce canton compte 4 bibliothèques publiques qui bénéficient des services de la Bibliothèque départementale (prêts de documents et d'outils d'animations, navette de réservation, subventions, formations, conseils et expertise de territoire...). Il y a 4 bibliothèques municipales. 3 bibliothèques sont membres de RéVOdoc (le réseau documentaire du Val d'Oise).

En 2020, 2300 € ont été versés dans le cadre de l'Appel à projet de lecture publique (Circulaire d'application du Plan de développement de la lecture publique du Val d'Oise du 17 février 2012).

Les 4 bibliothèques font partie du réseau non transféré de lecture publique de la CA Plaine Vallée (13 communes font partie de ce réseau) avec un pack communautaire de services à la carte (ressources documentaires et outils d'animations, action culturelle mutualisée, informatique et SIGB commun -logiciel de bibliothèque, portail documentaire ; en projet navette intercommunale).

La CA Plaine Vallée a signé un Contrat Territoire Lecture (durée 3 ans) avec l'État et le Département en 2018. Les bibliothèques bénéficient d'une coordination de la lecture publique animée par une chargée de mission de la CA Plaine Vallée dont le rôle est d'organiser et animer le réseau.

| DEUIL-LA-BARRE | |
|---|--|
| Statut | Bibliothèque municipale |
| Surface | 600 m (0,03 m ² /habitant) |
| Nombre d'inscrits 2019 | 1440 (6,45 % taux inscrits) |
| Ressources numériques | Sur le portail du réseau des bibliothèques (livres numériques, le Kiosk, CVS, Tout Apprendre) + appli BibEnPoche Matériels mutualisés : casques de réalité virtuelle, consoles jeux vidéo, tablettes, imprimante 3D, Robots |
| Projets | Participe à des projets mutualisés dont le projet de mise en place d'une navette intercommunale |
| Services BDVO | |
| AP Fonctionnement 2020 | 2300 € ; 10000 € projet réseau porté par l'intercommunalité |
| Membre RéVOdoc | Oui |
| Nb de prêts de documents 2019 | 1275 |
| Nb de prêts d'outils d'animation 2019 | 0 |
| Nb de stagiaires ayant participé aux formations de la BDVO 2019 | 6 |

| GROSLAY | |
|---|--|
| Statut | Bibliothèque municipale |
| Surface | 420 m ² (0,05 m ² /habitant) |
| Nombre d'inscrits 2019 | 378 (4,33 % taux inscrits) |
| Ressources numériques | Sur le portail du réseau des bibliothèques (livres numériques, le Kiosk, CVS, Tout Apprendre) + appli BibEnPoche Matériels mutualisés : casques de réalité virtuelle, consoles jeux vidéo, tablettes, imprimante 3D, Robots |
| Projets | Participe à des projets mutualisés dont la mise en place d'une navette intercommunale. Participe en 2020-2021 au dispositif national d'expérimentation de l'EMI (Education aux Médias et à l'Information) en bibliothèque avec accueil de volontaires en service civique. |
| Services BDVO | |
| AP Fonctionnement 2020 | Pas de demande ; 10000 € projet réseau porté par l'intercommunalité |
| Membre RéVOdoc | Oui |
| Nb de prêts de documents 2019 | 1601 |
| Nb de prêts d'outils d'animation 2019 | 2 (jeux vidéo) |
| Nb de stagiaires ayant participé aux formations de la BDVO 2019 | 3 |
| MONTMAGNY | |
| Statut | Bibliothèque municipale |
| Surface | 190 m ² (0,01 m ² /habitant) |
| Nombre d'inscrits 2019 | 830 (6,10 % taux inscrits) |
| Ressources numériques | Sur le portail du réseau des bibliothèques (livres numériques, le Kiosk, CVS, Tout Apprendre) + appli BibEnPoche Matériels mutualisés : casques de réalité virtuelle, consoles jeux vidéo, tablettes, imprimante 3D, Robots |
| Projets | Participe à des projets mutualisés dont le projet de mise en place d'une navette intercommunale |
| Services BDVO | |
| AP Fonctionnement 2020 | Pas de demande ; 10000 € projet réseau porté par l'intercommunalité |
| Membre RéVOdoc | Oui |
| Nb de prêts de documents 2019 | 166 |
| Nb de prêts d'outils d'animation 2019 | 1 (exposition) |
| Nb de stagiaires ayant participé aux formations de la BDVO 2019 | 3 |

| SAINT-BRICE-SOUS-FORET | |
|---|--|
| Statut | Bibliothèque municipale (2 sites) |
| Surface | 250 m ² (0,02 m ² /habitant) |
| Nombre d'inscrits 2019 | 1166 (7,87 % taux inscrits) |
| Ressources numériques | Sur le portail du réseau des bibliothèques (livres numériques, le Kiosk, CVS, Tout Apprendre) + appli BibEnPoche Matériels mutualisés : casques de réalité virtuelle, consoles jeux vidéo, tablettes, imprimante 3D, Robots |
| Projets | Participe à des projets mutualisés dont le projet de mise en place d'une navette intercommunale. |
| Services BDVO | |
| AP Fonctionnement 2020 | Pas de demande ; 10000 € projet réseau porté par l'intercommunalité |
| Membre RéVOdoc | Oui |
| Nb de prêts de documents 2019 | 268 |
| Nb de prêts d'outils d'animation 2019 | 1 (tapis de lecture) |
| Nb de stagiaires ayant participé aux formations de la BDVO 2019 | 6 |

8.7 Archéologie

(Néant)

8.8 Patrimoine et Ethnologie

(Néant)

8.9 Arts plastiques

(Néant)

8.10 Education artistique et culturelle

DEUIL-LA-BARRE, MONTMAGNY, SAINT-BRICE-SOUS-FORET :

“Collège au cinéma”

Depuis 1992, le Conseil départemental participe au dispositif national "Collège au cinéma". Ce dispositif a pour vocation d'apporter aux collégiens une éducation à l'image en découvrant trois films, un par trimestre scolaire, sur le grand écran d'une salle de cinéma partenaire.

Le Conseil départemental prend en charge le prix des places, pour un montant unitaire de 2,50 € sous forme de subventions versées aux exploitants de salles, au vu d'états justificatifs.

En 2019/2020, les collèges Denis Diderot (58 inscrits – 53 entrées) de Deuil-la-Barre, Utrillo (112 inscrits – 239 entrées) et Copernic (115 inscrits – 150 entrées) de Montmagny se sont rendus au "Centre des Arts" d'Enghien-les-Bains pour les deux premiers trimestres scolaires. De son côté, le collège L'Ardillière de Néant de Saint-Brice-sous-Forêt (116 inscrits – 189 entrées) s'est rendu au Cinéma l'"Eden" de Montmorency.

En raison de la COVID 19, le Département a voté un fonds de soutien exceptionnel d'un montant de 31 000 € en faveur des salles de cinéma privées ou associatives qui ont subi une baisse importante de leurs recettes d'exploitation. Il a aussi apporté un soutien aux cinémas qui n'ont pu organiser les projections du troisième trimestre, pour un montant de 15 110 €, dont une subvention de 712,50 € à

"l'Eden" de Montmorency et de 962,50 € au "Centre des arts", en se basant sur le nombre de collégiens inscrits au dispositif.

DEUIL-LA-BARRE :

A l'occasion des Enfants du patrimoine (Journée du patrimoine dédiée aux scolaires), une intervention sur l'archéologie a eu lieu au collège Émilie du Châtelet auprès de 28 élèves (1 classe).

SAINT BRICE-SOUS-FORET :

Spectacle vivant

En 2020, le Conseil départemental a soutenu un projet de danse de la compagnie Les Tournesols : reprendre Fan Dance – Danse des éventails d'Andy De Groat. Pour ce faire, il a financé les 17 heures de transmission par Dominique Brunet du CCINP à ce groupe de 10 adultes mêlant amateurs et professionnels. Cette courte pièce a été donnée à voir le 27 septembre 2020 à l'Abbaye de Royaumont dans le cadre de son festival.

Archéologie

Des ateliers archéologiques ont eu lieu au collège l'Ardillière de Nézant à Saint Brice sous Forêt auprès de 150 élèves (6 classes) dans le cadre d'un projet Art & culture sur l'archéologie.

8.11 Territoires et action culturelle

En partenariat avec le CNFPT (convention de collaboration publique signée annuellement), le Département met en place des formations à destination des directeurs de l'action culturelle afin qu'ils puissent recevoir des apports extérieurs et échanger entre eux sur les actions à mettre en œuvre pour une meilleure prise en compte des usagers (Saint-Brice-sous-Forêt).

8.12 Conservation des antiquités et objets d'art

(Néant)

8.13 Site majeur départemental

(Néant)



9 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Indicateurs :

- Taux de chômage du canton : 12% (13% en moyenne départementale)
- Taux d'activité : 76% (75% en moyenne départementale)
- Taux d'emploi : 35% (71% en moyenne départementale)
- Revenu moyen des ménages : 29 963€ (27 923€ en moyenne départementale)

Tableau des potentiels financiers des communes/hab :

| Communes | Potentiel financier 2020 | Potentiel financier par habitant 2020 |
|---|--------------------------|---------------------------------------|
| Deuil-la-Barre | 22 270 162 | 987 |
| Groslay | 8 299 904 | 936 |
| Montmagny | 12 166 937 | 848 |
| Saint-Brice-sous-Forêt | 16 098 875 | 1071 |
| Communauté d'Agglomération Plaine Vallée | 212 595 252 | 1 146 |

Source : DGCL

9.1 Activité économique

Les projets économiques en cours :

Montmagny

Sur le parc technologique de Montmagny, qui accueille la pépinière d'entreprises, il reste 14.000 m² de terrains disponibles pour des activités tertiaires, pour les PME-PMI et entreprises innovantes (avec le bénéfice d'une desserte ferroviaire excellente, avec la ligne H de la SNCF et le Tramway T11 Express). Par ailleurs, le projet de l'ensemble immobilier PROMOVAL, va développer sur place 1 crèche de 2.600 m², 2.600 m² de surfaces tertiaires et 750 m² de commerces.

Groslay

Le parc d'activité des Monts du Val d'Oise, à Groslay, développe 17 hectares (aménageur SEMAVO), dont 44.600 m² de parc dédié aux PME-PMI développé par le promoteur ALSEI ; 25.000 m² de parc dédié aux PME-PMI développé par SEMAVO Beauregard et 23.000 m² de lots clefs en main, développés par le promoteur SPIRIT.

Il accueille des PME-PMI, à titre principal, relevant de différents secteurs d'activités.

Les parcs d'activités économiques :

| Commune | Nom du site | Surface SIG (ha) | Reste à commercialiser |
|---------------------|---|-------------------------|-------------------------------|
| DEUIL-LA-BARRE | Zone Artisanale du Moutier | 1,309 | |
| GROSLAY | ZA du Secteur de la République | 5,948 | |
| GROSLAY | ZAE des Ecrirolles | 5,506 | |
| GROSLAY | Champs Saint-Denis | 4,883 | |
| MONTMAGNY | Parc d'activités Technologique de Montmagny | 11,368 | |
| ST-BRICE-SOUS-FORET | Les Perruches | 37,244 | |
| ST-BRICE-SOUS-FORET | ZA de la Chapelle | 11,557 | |

Source : Institut Paris Région - CEEVO

Les entreprises importantes du canton :

| Nom | Adresse | Commune | Personnel | Naf 2008 | Activité |
|--------------------|--------------------------|------------------------|------------------|-----------------|--|
| CARREFOUR | 20 avenue Robert Schuman | SAINT-BRICE-SOUS-FORET | 420 | 4711F | Hypermarché. |
| Le Colombier | 92 rue de Montmagny | GROSLAY | 121 | 8810C | Petits travaux, entretien espaces verts, bâtiment etc... |
| Sierra Intermarché | CC les Sablons | Montmagny | 75 | 4711D | Supermarché |

Source : CEEVO

9.2 Fonds européens

Néant



10 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

10.1 Le PNR

Pas de PNR sur le canton.

10.2 Documents d'urbanisme

Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

| PLU approuvé depuis 2015 | PLU en révision | PLU en phase d'approbation |
|--------------------------|-----------------|----------------------------|
| Deuil-la-Barre | - | - |

10.3 Grands projets en cours ou prévus

Groslay-Montmagny - Butte Pinson : dans le cadre de la réhabilitation du Domaine Régional de la Butte Pinson, la Communauté d'Agglomération (CA) Plaine Vallée a engagé un programme de relogement de 115 familles issues de la communauté des gens du voyage. Le programme d'habitat adapté prévoit la création de 93 logements sur trois sites. Le programme comprend des appartements du T2 au T4. Les travaux sont en cours.

Le projet d'aménagement de l'agence des espaces verts se heurte à une problématique d'occupation sans titre et d'activités illicites, notamment de décharge sauvage.

Maîtrise d'ouvrage : CA Plaine Vallée et Agence des espaces verts de la Région Ile de France. Maîtrise d'œuvre : OPAC de l'Oise, convention avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF).

Groslay, Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Monts du Val d'Oise : création d'un parc d'activités économiques et commerciales de 17hectares dédié aux activités tertiaires, de commerce, de production et de services. Les premières livraisons de locaux ont eu lieu à l'été 2019. L'aménagement se poursuit avec la seconde tranche de l'Acti-parc et un projet porté par SPIRIT. Un projet de village des marques a été abandonné en cours d'année. Le site est dans l'attente d'un nouveau projet.

Maître d'ouvrage : CA Plaine Vallée (aménageur : SEMAVO, convention EPFIF)

Montmagny : projet de ZAC logements au Sud du quartier des Levriers. Projet de révision du PLU.



11.1 EVA (Entrée dans la Vie Active)

Créé par délibération n° 8-04 du Conseil départemental du 11 juillet 2011, le dispositif EVA vise à favoriser l'accès à l'emploi des jeunes valdoisiens de moins de 26 ans (ou de moins de 27 ans s'ils ont effectué au moins six mois de service civique, de sapeur-pompier volontaire ou six mois dans la réserve de la gendarmerie ou de l'armée), en leur apportant une aide financière (pouvant aller jusqu'à 1 500 €) dans le cadre de la réalisation de leur projet professionnel, via notamment le financement d'une formation, du permis de conduire ou encore d'une aide à la création d'activité ou au logement.

Au 31 décembre 2020, 4 120 jeunes ont bénéficié d'une aide EVA (dont 269 en 2020).

| Communes | 2020 |
|------------------------|----------|
| Deuil-la-Barre | 3 |
| Groslay | 0 |
| Montmagny | 4 |
| Saint-Brice-sous-Forêt | 1 |
| TOTAL | 8 |

11.2 Prévention spécialisée

| Communes | Associations (en toutes lettres) | Territoires | Nombre de jeunes accompagnés en 2019 |
|----------------|-------------------------------------|--|--|
| Deuil-la-Barre | AIGUILLAGE | "Mortefontaines" "Galathée", les "3 communes" | 41 |
| Montmagny | AIGUILLAGE | Centre-ville, les "Lévriers" | 49 |

11.3 Sécurité

Le Conseil départemental conduit une politique volontariste en matière de sécurité et de prévention de la délinquance afin de répondre aux besoins des valdoisiens. Dans ce cadre, il apporte un soutien financier aux mairies et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour leurs projets de sécurisation de territoire et aux acteurs associatifs engagés notamment sur les thématiques de l'aide aux victimes, de l'accès au droit et de la prévention de la récidive.

| Accès au droit et Aide aux victimes | Pour 2020 |
|--|------------------------|
| Subvention au Conseil Département d'Accès aux Droits (CDAD) : Permanences au sein des maisons de la justice et du droit (Argenteuil, Ermont, Sarcelles, Gonesse, Persan, Villiers Le Bel, Cergy) et point d'accès au droit (Pontoise et Marines) | 23 750 € |
| Association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – Centre d'Information Départemental pour le Droit et l'Aide aux Victimes (CIDFF-CIDAV): Permanences d'informations, Évaluation Téléphone Grave Danger (TGD) | 108 875 € |
| Dispositif des intervenants sociaux en Commissariat : - Aux Commissariats d'Enghien et de Deuil-La-Barre | 13 000 € |
| Prévention de la récidive | |
| Soutien aux associations de chantiers collectifs de Travaux d'intérêt Général (TIG) : - CPCV : partenariat avec l'office national des forêts Est et Nord du Département | 30 000 € |
| Soutien aux aménagements de peine et autres actions : - La Sauvegarde - permis MAVO (Maison d'Arrêt du Val d'Oise) - ESPERER 95 (groupe de responsabilisation des hommes auteurs de violences conjugales) | 5 000 € 8 000 € |



12 - SPORTS

12.1 Athlètes de haut niveau sous contrat habitant le canton et disciplines

5 athlètes soutenus (athlétisme, golf, judo et tennis) - Bourse entre 750 € et 1 800 €.

12.2 Manifestations organisées en 2020

Pas de manifestations organisées en 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19.



13 - PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

La DGP assure la mise en œuvre de la politique du Conseil départemental en matière de construction, de maintenance et d'entretien patrimonial des bâtiments. Elle a également la charge du fonctionnement des biens immeubles, notamment occupés par les différents services départementaux (paiement des fluides, taxes, assurances, gestion des baux, conventions et marchés...). Enfin elle assure les acquisitions et cessions foncières pour l'ensemble des directions.

Les travaux de maintenance ainsi recensés par collège, l'ont été au titre de la programmation 2020. Par ailleurs, en 2020 un diagnostic immobilier des 110 collèges publics valdoisiens et de 45 bâtiments départementaux a été élaboré, sur cette base, plusieurs scénarios budgétaires d'entretien et de maintenance de ces bâtiments seront établis.

Enfin, dans le cadre de la loi Grenelle 2, qui a rendu obligatoire la surveillance périodique de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) notamment dans les établissements d'enseignement du 2ème degré, une première campagne d'évaluation des moyens d'aération des bâtiments a été menée. Elle sera suivie en 2021 par une campagne de mesures de polluants par un organisme accrédité.

| Commune | Collège | Montant des travaux réalisés | Nature des travaux |
|------------------------|------------------------|------------------------------|---|
| Deuil-la-Barre | Emilie-du-Châtelet | 246 809 € | Dont poursuite de travaux de mise en conformité ADAP ; réfection totale de terrasses ; mise en œuvre de faïences ; travaux relatifs à la sécurité : pose d'occultation, renforcement clôture et ajout de sirènes SSI ; mise en place de films solaires ; ainsi que divers travaux de plomberie et de mise en conformité |
| Deuil-la-Barre | Denis-Diderot | 336 957 € | Dont travaux de réfection de carrelages ; travaux sur logements et parties communes ; entretien des espaces verts ; mise en place sonnerie et pose visiophone ; travaux relatifs à la sécurité : remise en état vidéosurveillance, acquisition de matériel de cuisine ; réfection de menuiseries ; travaux de clôture ; ainsi que diverses études de mise en conformité |
| Montmagny | Nicolas-Copernic | 134 890 € | Dont principalement réfection des sols du hall et du réfectoire ; travaux sur logement ; remise en état menuiseries ; et remplacement moteur du portail |
| Montmagny | Maurice-Utrillo | 146 367 € | Dont principalement restauration de sanitaires ; travaux sur logements ; réfection de faïences couloir ; mise en place de clôture et portail ; travaux sur climatisation ; remplacement armoire négative et porte atelier |
| Saint-Brice-sous-Forêt | L'Ardillière-de-Nézant | 141 974 € | Dont protection des sols amiantés ; travaux sur le réseau d'eau ; réfection d'éclairages ; mise en place d'une armoire froide ; mise en place de faïences ; motorisation de volets ; installation de caméra et travaux sur climatisation |
| TOTAL CANTON | | 1 006 997 € | |



14 - AIDE AUX COMMUNES

14.1 Subventions accordées en 2020 dans le cadre du Guide des Aides

| Communes | Nature de l'opération | Dispositif du Guide | Date du vote | Montant subvention en € |
|------------------|--|---|--------------|-------------------------|
| Deuil la Barre | Adaptation des locaux à destination de la police municipale | Adaptation des locaux existants en locaux de police municipale | 07/12/2020 | 44 000,00 |
| Groslay | Réhabilitation du gymnase Roger Donnet | Réhabilitation d'équipements d'intérêt local : équipements sportifs de base | 02/03/2020 | 165 000,00 |
| Montmagny | Adaptation des locaux à destination de la police municipale | Adaptation des locaux existants en locaux de police municipale | 06/01/2020 | 29 900,00 |
| Montmagny | Réalisation d'un Centre de Loisirs sans hébergement - Les Lévrieriers | Centres de loisirs sans hébergement - CLSH (Création/extension) | 14/09/2020 | 115 000,00 |
| CA Plaine Vallée | Achat de deux motos pour le service de police municipale de Deuil-la-Barre | Soutien au développement de polices municipales ou intercommunales | 07/12/2020 | 3 583,00 |
| Total | | | | 357 483,00 |

14.2 Demandes de subventions en cours d'instruction dans le cadre du Guide des Aides

Aucune demande en cours d'instruction.

14.3 Projets de contrats ruraux / d'aménagement régional

Pas de projet de contrat connu sur ce canton.

14.4 Activités d'ingénierie

Afin d'accompagner les projets des collectivités, le Département a mis en place une plateforme d'ingénierie territoriale. Ce portail permet l'échange et le partage d'information, offre l'accès aux savoir-faire, compétences et services de conseil du Département et de nos principaux partenaires (PNR, CAUE, SAFER,...).

Cet outil facilite la mise en relation avec nos services et nos partenaires, les échanges et permet aussi de pré-qualifier les demandes d'aides. De plus, il associe l'ensemble des intervenants utiles à la mise en œuvre de vos opérations.

La plateforme se compose d'un espace public accessible à tous, et d'un espace privé réservé à chacune des collectivités du territoire. C'est avant tout un outil d'accompagnement des communes dans la réalisation de leurs projets.

Un appui personnalisé pour les communes :

Les communes, sur leur espace privé, peuvent ainsi échanger autour de leur projet avec les déléguées territoriales et les autres participants au projet (service du Conseil départemental, partenaires, etc). Au travers de cette plateforme, nous mettons ainsi à disposition documentation spécialisée, informations et conseils.

En évolution constante :

En 2020, afin d'être toujours plus accessible et proche des communes, plusieurs fonctionnalités ont fait l'objet de développements et seront effectifs dès février 2021 :

- L'ouverture de la plateforme à toutes les communes du Val d'Oise.
Afin d'accompagner au mieux toutes les collectivités dans la réalisation de leurs projets, la partie réservée de la plateforme, jusque-là uniquement ouverte aux communes de moins de 5000 habitants est désormais disponible à toutes les communes du département.
- La création d'un espace documentaire privé
Accessible par son tableau de bord, chaque collectivité dispose désormais d'un espace privé supplémentaire permettant ainsi l'échange (avec le Conseil départemental) de documents de manière sécurisée.

Données de fréquentations de la plateforme :

Données générales :

28 actualités publiées
127 projets ajoutés ou modifiés
17 024 pages vues
6978 sessions
266 comptes élus

Les dix documents les plus téléchargés de la plateforme :

| Nom du document | Nombre de téléchargements |
|---|----------------------------------|
| Guide des aides (toutes versions) | 647 |
| Dispositions générales du guide des aides | 171 |
| Taux de pondération (hors ARCC) | 124 |
| Taux de pondération ARCC | 117 |
| Guide le déconfinement de A à Z | 57 |
| Carte du réseau PDIPR | 32 |
| Fiche guide des aides COR | 31 |
| Appel à projets pollinisateurs sauvages | 30 |
| Fiche guide des aides infrastructure favorisant l'usage du vélo | 22 |
| Fiche guide des aides CAR | 21 |

Les dix thématiques les plus consultées :

| Thématique | Nombre de consultations |
|--------------------------|--------------------------------|
| Urbanisme | 37 |
| Environnement | 33 |
| Achat et marchés publics | 30 |
| Archives | 29 |
| Transports | 27 |
| Scolaire et jeunesse | 26 |
| Culture | 25 |
| Voirie | 24 |
| Solidarité et santé | 18 |
| Commerces | 16 |

Nombres de communes connectées en 2020 par canton :

| Canton | Nombre de communes connectées en 2020 | Nombre de communes du canton | Nombre de communes du canton de plus de 5000 habitants |
|----------------|--|-------------------------------------|---|
| Deuil la barre | 0 | 4 | 0 |

Seules les communes de – de 5 000 habitants disposaient d'un compte de connexion privé en 2020.

| LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des communes et population

Annexe 2 : Carte des sites déconcentrés, collèges, établissements culturels et établissements à caractère social

Annexe 3 : Point sur les infrastructures routières

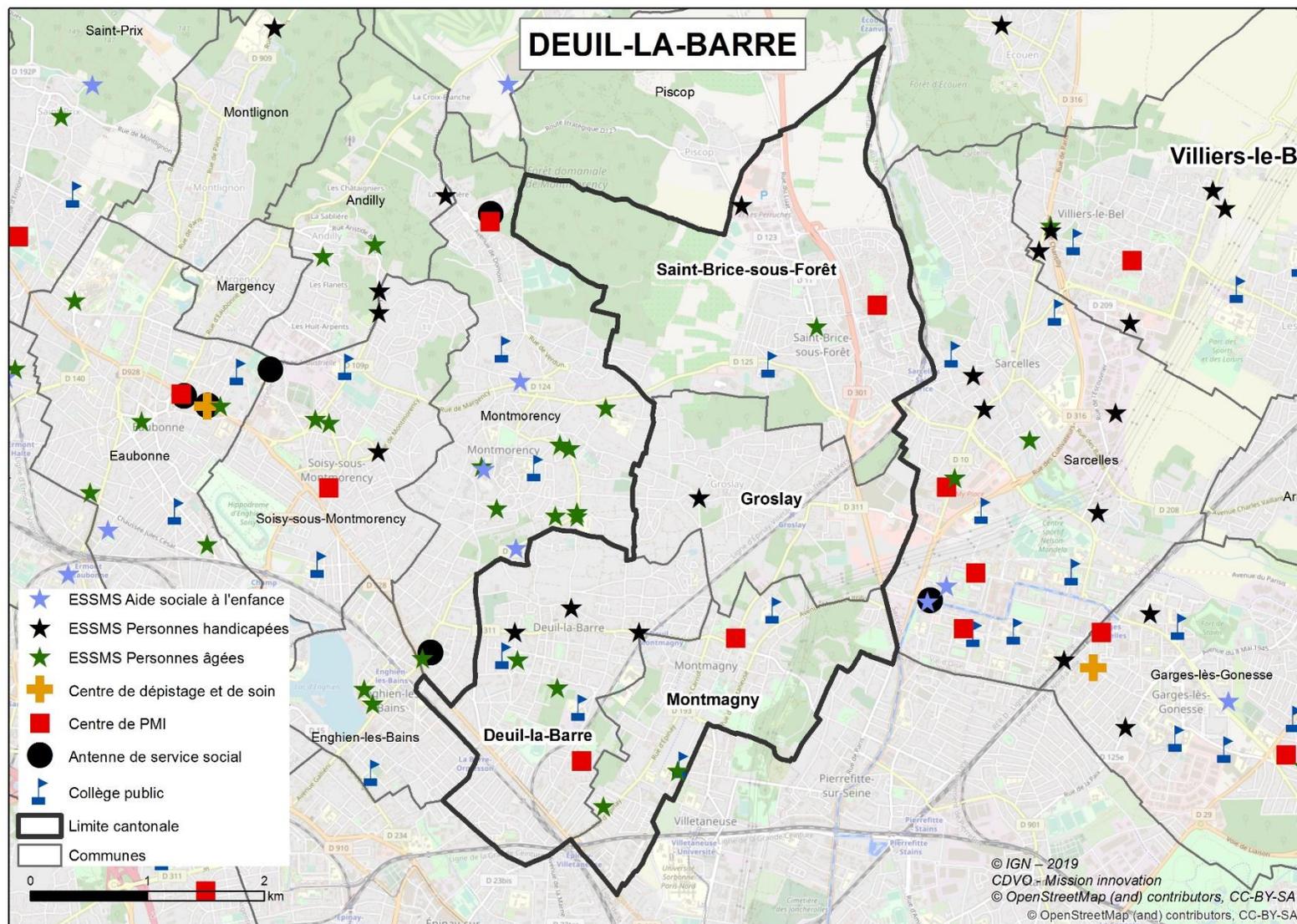
Annexe 4 : Cartographie des périmètres des futures délégations de service public des réseaux de bus

Annexe 5 : Cartographie des forêts et des ENS

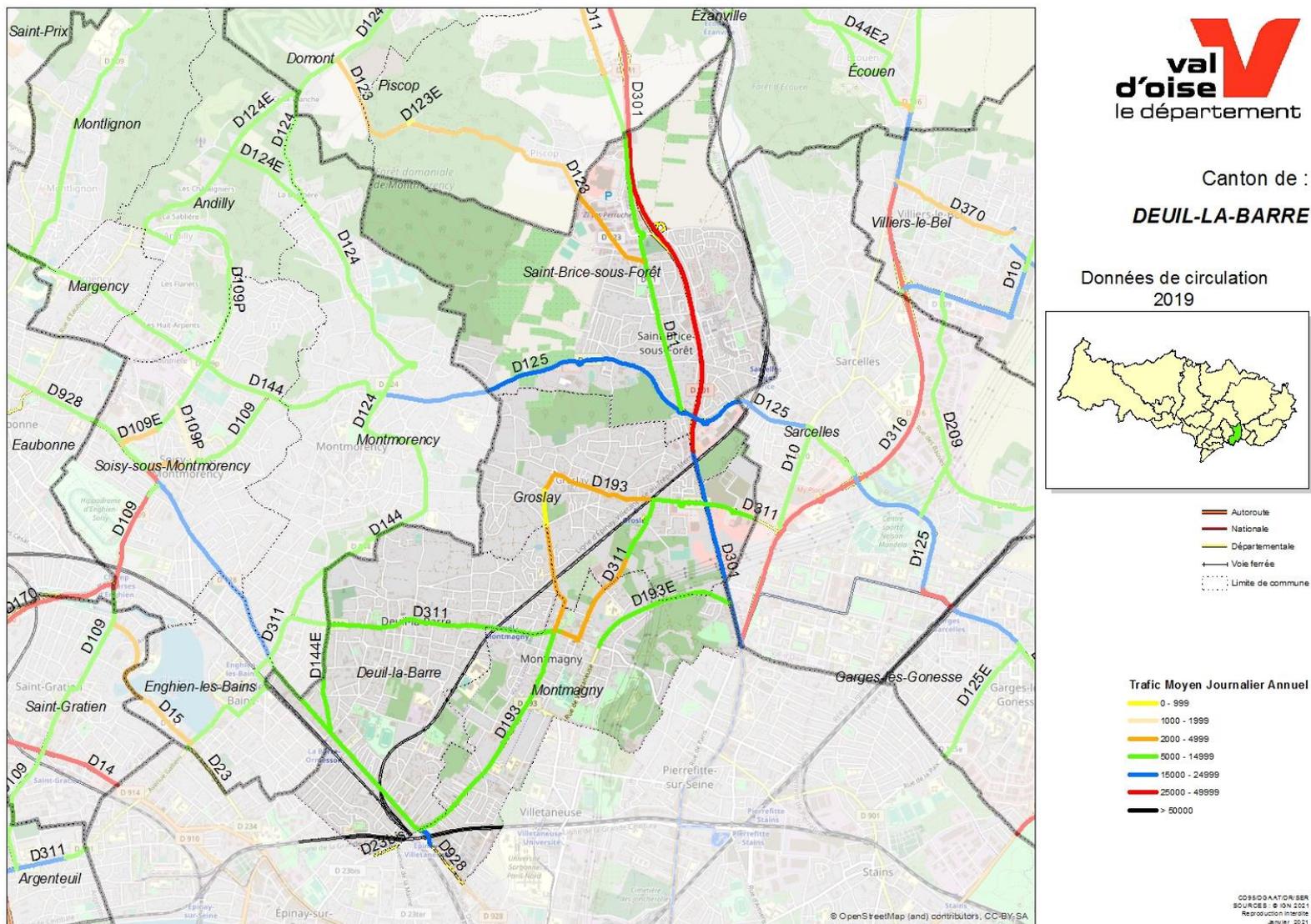
Annexe 1 : Liste des communes et population

| Nom de la commune | Population municipale (DGF 2020) |
|--------------------------|---|
| Deuil la Barre | 22 559 |
| Groslay | 8 872 |
| Montmagny | 14 353 |
| Saint Brice sous Forêt | 15 035 |
| TOTAL | 60 819 |

Annexe 2 : Carte représentant les sites déconcentrés, collèges, établissements culturels et établissements à caractère social



Annexe 3 : Point sur les infrastructures routières



Annexe 5 : Cartographie des forêts et des ENS

